

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 144****22 mars 1996****SOMMAIRE**

Alhena S.A., Luxembourg .....	page 6909	Fine Products International Corporation S.A., Luxbg	6908
Andalos S.A., Luxembourg .....	6900	Forfin S.A., Luxembourg .....	6909
Aqua, Sicav, Luxembourg .....	6893	Foxitec S.A., Luxembourg .....	6904
Auto Sport S.A., Strassen .....	6911	Futura S.A., Luxembourg .....	6910
Biva Holding S.A., Luxembourg .....	6896	Galinvest S.A., Luxembourg .....	6910
Boston Argentine Investment Fund, Sicav, Luxembg	6884	Geo Financière S.A.H., Luxembourg .....	6901
Boston Brazil Investment Fund, Sicav, Luxembourg .	6882	Immo Pacor S.A., Luxembourg .....	6902
Boston Equity Investment Fund, Sicav, Luxembourg	6884	Imprimerie Centrale S.A., Luxembourg .....	6901
Boston European Bond Fund, Sicav, Luxembourg ..	6884	Israel 2000, Sicav, Luxembourg .....	6912
Boston Global Capital Appreciation Fund, Sicav, Lu-		ISROP S.A., The Israel European Company S.A., Lu-	
xembourg .....	6884	xembourg .....	6907
Boston Income Investment Fund, Sicav, Luxembg ..	6884	Jacana S.A., Luxembourg .....	6904
Boston International Equity Investment Fund, Sicav,		Lagfin S.A., Luxembourg .....	6909
Luxembourg .....	6884	Lena S.A., Luxembourg .....	6912
Boston Liquidity Management Fund, Sicav, Luxembg	6882	Libelux S.A., Luxembourg .....	6902
Boston Multi-Currency Fund, Sicav, Luxembourg ..	6882	Louquine Investissements S.A., Luxembourg .....	6898
Boston Pacific Growth Investment Fund, Sicav, Lu-		Lunda S.A., Luxembourg .....	6905
xembourg .....	6884	Luxbond, Sicav, Luxembourg .....	6894
Boston Strategic Income Fund, Sicav, Luxembourg	6884	Manor International S.A., Luxembourg .....	6905
Boston U.S. Government Income Fund, Sicav, Luxbg	6884	(The) M.A.R.S. Fund, Sicav, Luxembourg .....	6899
Cemfin S.A., Luxembourg .....	6911	Metalco S.A., Luxembourg .....	6894
Chabros Holding S.A., Luxembourg .....	6912	Natalys, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Luxembourg .....	6880
Coast Investment S.A., Luxembourg .....	6875	Natalys, S.à r.l., Luxembourg .....	6893
Cobra Europe, S.à r.l. ....	6873	Omegaphi S.A., Luxembourg .....	6906
Comfin S.A., Luxembourg .....	6903	Palca Investments S.A., Luxembourg .....	6906
Compagnie Occidentale des Pétroles S.A., Luxem-		Power Generation and Oil Services S.A., Luxembg ..	6911
bourg .....	6873, 6874	Prisma Fund, Sicav, Luxembourg .....	6897
Corfi S.A., Luxembourg .....	6874	Pro Fonds (Lux), Sicav, Luxembourg .....	6907
Coupe Tif, S.à r.l., Luxembourg .....	6877	Publi Europe S.A., Luxembourg .....	6897
C.P.I. S.A., Compagnie de Participations Internatio-		Pushkar S.A., Luxembourg .....	6882
nales S.A., Luxembourg .....	6903	Reine Invest S.A.H., Luxembourg .....	6898
Credis Fund Service (Luxembourg) S.A., Luxembg ..	6893	Rigel Trading and Finance Holding S.A., Steinsel ...	6898
Cuir Center Luxembourg S.A., Strassen .....	6877	Romed International S.A., Luxembourg .....	6905
Currency Management Fund Advisory S.A., Strassen	6875	Salamandre S.A., Luxembourg .....	6866
Cutec S.A., Luxembourg .....	6903	Shihenco S.A., Luxembourg .....	6905
Del Monte Foods Holdings S.A., Luxembourg .....	6903	Sinabe S.A., Luxembourg .....	6908
Demeter, Sicav, Luxembourg .....	6900	Société Anonyme des Chaux de Contern, Contern ..	6901
De Wielingen Holding S.A., Luxembourg ....	6877, 6878	SOFTE, Société Financière pour les Télécommunica-	
D.G.C. Dossier de Gestion Collective, Sicav, Luxbg ..	6909	tions et l'Electronique S.A., Luxembourg .....	6907
Dresdner Euro Money Management, Sicav, Luxembg	6899	Svenska Selection Fund, Sicav, Luxembourg .....	6898
Eire Holding S.A., Luxembourg .....	6882	TOURINTER, Société pour la Promotion du Touris-	
Electris Finance S.A., Luxembourg .....	6904	me International S.A., Luxembourg .....	6899
Electronics Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	6886	T.W.B.C., Transworld Business Corporation S.A., Lu-	
ETTU, European Table Tennis Union, A.s.b.l., Luxbg	6868	xembourg .....	6906
Eucelia Investments S.A., Senningerberg ....	6888, 6889	Uni 93/96 (LUX) .....	6878
Eufi-Cash, Sicav, Luxembourg .....	6896	Uni 93/96 II (LUX) .....	6880
Eufinvest, Sicav, Luxembourg .....	6895	Upjohn Enterprises S.A., Luxembourg .....	6902
Eufi-Rent, Sicav, Luxembourg .....	6895	Victoire Ariane, Luxembourg .....	6910
Eurazur S.A., Compagnie Luxembourgeoise de Ré-		Virtus S.A. Holding, Luxembourg .....	6907
assurance S.A., Luxembourg .....	6887, 6888	Wistaria A.G., Luxembourg .....	6908
Euro-Celtique S.A.H., Luxembourg .	6889	Yapo Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg ....	6893
Eurocharter S.A., Luxembourg .....	6892	Zaire Holding Trust S.A., Luxembourg .....	6906
Euromix Fund Advisory S.A., Strassen .....	6891		
Falkland S.A., Luxembourg .....	6900		

**SALAMANDRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) PONTOCHO HOLDING S.A., société anonyme holding, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, ici représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg, et Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, demeurant à Ans (Belgique);
- 2) Monsieur Alexis Kamarowsky, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SALAMANDRE S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent millions de francs (100.000.000,- LUF), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévus par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

**Titre III. - Conseil d'administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que l'intérêt de la société le requiert. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 11 septembre de chaque année à 10.00 heures et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Affectation des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) PONTOCHO HOLDING S.A., préqualifiée, neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	9.999
2) Monsieur Alexis Kamarowsky, préqualifié, une action . . . . .	1
Total: dix mille actions . . . . .	10.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées comme suit par:

- PONTOCHO HOLDING S.A., préqualifiée, moyennant apport en nature de quatre millions neuf cent mille (4.900.000) actions de la société de droit italien DATA BASE S.p.A., avec siège social Via Privata Tacito 11, 20094 Corsico, Milano (I).

Cet apport a fait l'objet d'un rapport établi par VAN CAUTER, S.à r.l., Luxembourg, daté du 21 décembre 1995, lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ledit rapport établi par VAN CAUTER, S.à r.l. contient les conclusions suivantes:

#### *«Conclusions*

Suite aux contrôles et analyses nous avons procédé conformément aux normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, nous estimons formuler les conclusions suivantes:

1. la description de l'apport répond aux exigences normales de clarté et de précision;
2. l'apport effectué et la rémunération attribuée en contrepartie ont été évalués selon des modes d'évaluation justifiés par l'économie d'entreprise;
3. la valeur à laquelle conduit le mode d'évaluation de l'apport, correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie;
4. la rémunération de l'apport consistant dans l'attribution de 9,999 actions d'une valeur nominale de 10.000,- LUF à PONTOCHO HOLDING S.A. est à considérer comme correcte, légale et équitable, de sorte que les droits respectifs des parties intéressées sont respectés et leurs obligations complètement fixées.»

- Monsieur Alexis Kamarowsky, préqualifié, moyennant versement en espèces d'un montant de dix mille francs (10.000,- LUF), de sorte que ledit montant de dix mille francs (10.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

#### Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### Frais

Les comparants déclarent que l'apport en nature des actions de la société de droit italien DATA BASE S.p.A. représente soixante-quinze virgule trente-huit pour cent (75,38%) du capital de cette société et remplit par conséquent les conditions exigées par l'article 4 de la loi du 29 décembre 1971.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à cent vingt-cinq mille francs (125.000,- LUF.-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. - Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

b) Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg,

c) Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, demeurant à Ans (Belgique).

3. - Est nommée commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, société anonyme, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

4. - Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

5. - Le siège social de la société est fixé à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Kamarowsky, J.-M. Debaty, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 1996, vol. 88S, fol. 65, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1996.

P. Frieders.

(02959/212/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

### **ETTU, EUROPEAN TABLE TENNIS UNION, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 25, rue des Capucins.

#### **A. Satzung**

##### A.1. Genehmigung

A.1.1 Die EUROPÄISCHE TISCH-TENNIS UNION, im übrigen Teil dieser Bestimmungen mit der Abkürzung ETTU bezeichnet, ist eine kontinentale Föderation; sie ist die einzige für die Organisation und die Entwicklung des Tischtennisports in Europa von der ITTF anerkannte Institution.

A.1.2 Die Bezeichnungen European, Europe, Euro oder ähnliche dürfen nur mit ausdrücklichem, vorherigem Einverständnis der ETTU benutzt werden.

##### A.2 Farben und Abzeichen

A.2.1 Die Farben der ETTU sind blau und gold und das Abzeichen ein Tischtennisschläger, der Europa zeigt; auf dem Griff stehen die Buchstaben ETTU.

A.2.2 Das ETTU Logo besteht aus 3 stilisierten Tischtennisschlägern und den Buchstaben ETTU.

##### A.3 Zusammensetzung

A.3.1 Die ETTU besteht aus den der ITTF angeschlossenen nationalen Verbänden der Länder, deren Hauptstädte in dem geographischen Gebiet Europa liegen und aus anderen Verbänden, die Mitglieder nach der Bestimmung A.3.2 wurden.

A.3.2 Verbände, die ausserhalb Europas liegen, können mit der Zustimmung der kontinentalen Konföderation, zu der sie gehören, und der ITTF der ETTU angegliedert werden, falls das Gesuch von der Zweidrittelmehrheit der abgegebenen Stimmen bei einer Generalversammlung unterstützt wird.

##### A.4 Ziele

A.4.1 Die Ziele der ETTU sind:

A.4.1.1 Förderung aller Wettbewerbe, die den Interessen des Tischtennisports dienen, einschliesslich der Europameisterschaften, der Europameisterschaften der Jugend, der Europameisterschaft der Veteranen, der Europa-Liga, des Europa-TOP 12 - Turniers, des Europa - TOP 12 für Junioren, des Europäischen Meister-Klub-Pokals- und des ETTU-Nancy Evans Pokals;

A.4.1.2 Koordination der Termine und der Bedingungen für die internationalen Wettbewerbe, nach Rücksprache mit der ITTF und den betreffenden Verbänden;

A.4.1.3 Weiterentwicklung und Förderung der Arbeit der Trainer, Schiedsrichter und Oberschiedsrichter;

A.4.1.4 Aufrechterhaltung der Prinzipien, der Regeln und der Politik der ITTF.

A.5 Mitglieder des ETTU-Vorstands.

A.5.1 Mitglieder des ETTU-Vorstands sind der Präsident, drei Vize-Präsidenten und der Schatzmeister; jeder von ihnen muss einem anderen Verband angehören.

A.5.2 Die Vize-Präsidenten vertreten den Präsidenten in dessen Abwesenheit.

A.5.3 Der Schatzmeister stellt auf einen von professionellen Rechnungsrevisoren seines Landes beglaubigten Haushaltbericht zur Vorlage im Kongress sowie einen Haushaltsvorschlag für die nächsten zwei Jahre.

A.5.4 Keine Person darf zur selben Zeit mehr als ein Amt in der ETTU und in der ITTF innehaben, mit der einzigen Ausnahme, dass der Präsident die ETTU in der ITTF als der Vize-Präsident für Europa repräsentiert.

A.6. Generalversammlungen

A.6.1 Die ETTU wird geleitet von den in der Generalversammlung versammelten Vertretern der Mitgliedsverbände; es gibt drei Arten der Generalversammlungen; den Kongress, die Inoffizielle Generalversammlung und die Ausserordentliche Generalversammlung.

A.6.2 Der Kongress findet in jedem Jahr mit gerader Jahreszahl während der Europameisterschaften an deren Austragungsort statt. Wenn keine Europameisterschaften stattfinden, setzt das Exekutivkomitee Ort und Termin des Kongresses fest.

A.6.3 Eine inoffizielle Generalversammlung findet in jedem Jahre mit ungerader Jahreszahl während der Weltmeisterschaften an deren Austragungsort statt; in dieser Generalversammlung dürfen alle Angelegenheiten, mit Ausnahme der Wahlen, behandelt werden, aber Entscheidungen dürfen nur bei der Anwesenheit von mindestens zwei Dritteln dergesamten Anzahl der Mitgliederverbände angenommen werden.

A.6.4 Eine ausserordentliche Generalversammlung wird einberufen, wenn mindestens drei Fünftel der Mitgliedsverbände dies schriftlich verlangen. In dieser Generalversammlung wird nur ein spezifizierter Tagesordnungspunkt behandelt.

A.6.5 Die Generalversammlung kann die Kompetenz, die laufenden Geschäfte zu führen, auf ein Exekutivkomitee und ein Management-Komitee delegieren.

A.7 Exekutivkomitee

A.7.1 Das Exekutivkomitee besteht aus den Mitgliedern des ETTU-Vorstands sowie des Generalsekretärs; dieser darf zu jedem Thema Stellung beziehen, hat jedoch kein Stimmrecht.

A.7.2 Das Komitee tritt während der Zeit der Europameisterschaften und darüber hinaus auf Einberufung durch den Präsidenten zusammen.

A.7.3 Den Vorsitz bei einer Komitee-Sitzung führt der Präsident, dessen Stimme bei Stimmgleichheit entscheidet.

A.7.4 Das Komitee kann nach seinem Ermessen eine Abstimmung per Post über jede Angelegenheit organisieren.

A.7.5 Das Exekutivkomitee ist verantwortlich dringende Angelegenheiten, welche nicht unter die Kompetenzen der Generalversammlung oder des Management-Komitees fallen, zu erledigen, und die Prinzipien der ETTU Politik der Generalversammlung und dem Management-Komitee vorzustellen. Die Geschäfte des Komitees werden normalerweise über den Korrespondenzweg geführt.

A.8 Management-Komitee

A.8.1 Das Management-Komitee besteht aus den Mitgliedern des ETTU-Vorstands und aus weiteren 7, vom Kongress gewählten Mitgliedern und des Generalsekretärs. Kein Verband darf mit mehr als einem Vertreter in diesem Komitee vertreten sein. Der Generalsekretär darf zu jedem Thema Stellung beziehen, hat jedoch kein Stimmrecht.

A.8.2 Das Komitee wird mindestens einmal jährlich vom Präsidenten einberufen. Sechs sollen ein Quorum bilden.

A.8.3 Den Vorsitz bei einer Komitee-Sitzung führt der Präsident, dessen Stimme bei Stimmgleichheit entscheidet.

A.8.4 Der Vorsitzende eines Sub-Komitees, der nicht das Mitglied des Komitees ist, darf an den Sitzungen des Komitees teilnehmen, mit dem Rederecht zu jedem Thema, aber mit dem Stimmrecht nur in den Angelegenheiten die sich in dem Interesse-Bereich seines Sub-Komitees befinden.

A.8.5 Das Management-Komitee sollte den Prinzipien der ETTU Politik zustimmen, ausser diese Zustimmung wird von der Generalversammlung verlangt, und ist für die Koordination der Arbeiten innerhalb der Sub-Komitees verantwortlich.

A.9 Generalsekretär

A.9.1 Der Generalsekretär wird zu vereinbarten Bedingungen und Voraussetzungen vom Exekutivkomitee berufen.

A.9.2 Der Generalsekretär führt den Schriftwechsel und die Geschäfte zwischen den Sitzungen nach Rücksprache mit dem Präsidenten.

A.9.3 Der Generalsekretär erstellt viermal jährlich, zwecks Veröffentlichung, einen Kalender umfassend die Wettbewerbe der kommenden zwei Jahre und legt diesen dem Exekutivkomitee zur Genehmigung vor.

A.9.4 Der Generalsekretär leitet die Europaliga.

A.10 Sub-Komitees

A.10.1 Die Sub-Komitees werden ernannt, die bestimmten Aspekte der ETTU-Aktivitäten zu behandeln und das Exekutiv- und Management-Komitee, was diese Aspekte betrifft, zu beraten und zu unterstützen.

A.10.2 Jedes Sub-Komitee besteht aus einem Vorsitzenden, den das Management-Komitee ernennt, und aus den Mitgliedern, die von dem ernannten Vorsitzenden nominiert und vom Exekutivkomitee gebilligt werden.

A.10.3 Die Sub-Komitees erledigen normalerweise ihre Arbeit auf dem Korrespondenzweg, ausser wenn der Vorsitzende von dem Exekutivkomitee aufgefordert wird, eine Sitzung einzuberufen. Den Vorsitzenden wird es aber empfohlen, die Sitzungen mit den Mitgliedern, die bei den ETTU-Wettbewerben anwesend sind, zu halten.

A.10.4 Komitee für Presse und Öffentlichkeitsarbeit hat folgende Aufgaben:

A.10.4.1 vermittelt durch seinen Vorsitzenden regelmässig das Management-Komitee und die Medien über die Tätigkeit der ETTU zu informieren und zusammen mit dem Präsidenten für die Ausgabe von Verlautbarungen auf Pressekonferenzen verantwortlich zu sein;

A.10.4.2 die ETTU-Publikationen zu koordinieren;

A.10.4.3 einen Dienstplan seiner Mitglieder bei den Europameisterschaften aufzustellen.

A.10.5 Technisches Komitee hat folgende Aufgaben:

A.10.5.1 die technischen Aspekte der ETTU-Senioren-Wettbewerbe zu überwachen;

A.10.5.2 einen Vorschlag für die technischen Richtlinien, die die diesbezügliche Organisatoren, Teilnehmer und Klubs in den ETTU-Wettbewerben einhalten müssen, auszuarbeiten; der Vorschlag wird dem Exekutivkomitee zur Genemigung vorgelegt;

A.10.5.3 für die Auslösung der Europameisterschaften verantwortlich zu sein;

A.10.5.4 prüft die Einrichtungen sowie die Spielbedingungen für Europameisterschaften, Europe TOP 12 Turniere und die Offenen Internationalen Meisterschaften, welche in Europa stattfinden;

A.10.5.5 einen Dienstplan seiner Mitglieder bei den Europameisterschaften aufzustellen.

A.10.6 Jugendkomitee hat folgende Aufgaben:

A.10.6.1 die technischen Aspekte der ETTU-Jugend-Wettbewerbe zu überwachen;

A.10.6.2 für die Auslösung der Europameisterschaften der Jugend verantwortlich zu sein;

A.10.6.3 prüft die Einrichtungen sowie die Spielbedingungen für Jugendeuropameisterschaften sowie für das Europe TOP 12 Turnier der Junioren;

A.10.6.4 einen Dienstplan seiner Mitglieder bei den Europameisterschaften der Jugend aufzustellen.

A.10.7 Klassifizierungs-Komitee hat folgende Aufgaben:

A.10.7.1 die Senioren-Ranglisten aufzustellen, eine am Ende jeder Saison und die andere 6 Wochen vor dem Europa-TOP 12 Turnier;

A.10.7.2 gleich nach den Europameisterschaften der Jugend die Junioren- und Kadetten-Ranglisten aufzustellen;

A.10.7.3 Setzungslisten für die Europameisterschaften und für die Europameisterschaften der Jugend vorzubereiten, sowie auch andere Listen gemäss den Anordnungen des Exekutivkomitees;

A.10.7.4 alle Ranglisten und Setzungslisten dem Exekutivkomitee zur Genehmigung vorzulegen.

A.10.8 Oberschiedsrichter- und Schiedsrichter-Komitee hat folgende Aufgaben:

A.10.8.1 die Berufung der Oberschiedsrichter und Schiedsrichter, wie erfordert, für die Europa-Liga Super- und 1. Division-Spiele, für die Endspiele des Europäischen Meister-Klub-Pokals und des ETTU-Nancy Evans-Pokals zu organisieren; es unterliegt der Genehmigung des Exekutivkomitees;

A.10.8.2 die Berufung der Oberschiedsrichter und Oberschiedsrichterstellvertreter für die Europameisterschaften, Europameisterschaften der Jugend, Europa-TOP 12, Europa TOP 12 für Junioren, die Offenen Internationalen Meisterschaften und Endspiele des Europäischen Meister-Klub-Pokals und des ETTU-Nancy Evans-Pokals zugenehmigen.

A.10.9 Lehr- und Training-Komitee hat folgende Aufgaben:

A.10.9.1 den Verbänden in der Entwicklung ihres Lehr-, Training- und Coaching-Standards zu helfen mittels der dafür geeigneten Lehrgänge und Seminare;

A.10.9.2 andere, auf einen höheren Standard des Tischtennis in Europa abzielende Aktivitäten anzuregen.

A.10.10 Medizinisches Komitee hat folgende Aufgaben:

A.10.10.1 die Bedingungen bei den ETTU-Wettbewerben, was die Speisen, die Unterbringung und die allgemeinen Gesundheitsbedürfnisse betrifft, zu überwachen;

A.10.10.2 die Anti-Doping-Kontrollen zu organisieren.

A.10.11 Veteranen-Komitee hat folgende Aufgaben:

A.10.11.1 die technischen Aspekte der Veteranen-Europameisterschaft zu überwachen;

A.10.11.2 dem Exekutivkomitee Vorschläge betreffend technischer Richtlinien für diese Meisterschaft zu unterbreiten, welche dann von den Organisatoren und den Teilnehmern befolgt werden müssen.

A.11 Verfahren bei den Generalversammlungen

A.11.1 Vorschläge für die Tagesordnung des Kongresses oder der Inoffiziellen Generalversammlung müssen dem Generalsekretär spätestens 2 Monate vor der Versammlung gesendet werden; Vorschläge, die nach diesem Termin eingereicht werden, können auf die Tagesordnung gesetzt werden, wenn sich dafür mindestens zwei Drittel der auf der Versammlung Anwesenden dafür aussprechen.

A.11.2 Das Gesuch für eine Ausserordentliche Generalversammlung muss in spezifizierter Form die Tagesordnungspunkte erhalten, deretwegen die Versammlung einberufen werden soll. Ausser den erwähnten Tagesordnungspunkten und der Bestätigung des Protokolls der letzten vorangegangenen Generalversammlung darf nicht behandelt werden.

A.11.3 Eine Benachrichtigung, die Datum, Ort, Zeit und Tagesordnung der Generalversammlung enthält, wird der Generalsekretär zusammen mit den Berichten der Mitglieder des Exekutivkomitees und der Vorsitzenden der Sub-Komitees allen Verbänden spätestens 1 Monat vor der Versammlung senden.

A.11.4 Die Tagesordnung muss enthalten:

A.11.4.1 Feststellung der anwesenden Verbände;

A.11.4.2 Ernennung von Wahlhelfern;

A.11.4.3 Genehmigung des Protokolls;

A.11.4.4 Beratung über Aufnahmeanträge;

A.11.4.5 Berichte der Mitglieder des Exekutivkomitees und der Vorsitzenden der Sub-Komitees;

A.11.4.6 Wahl der Mitglieder des Exekutivkomitees und der anderen Mitglieder des Management-Komitees und der Kandidaten für den Beirat der ITTF;

A.11.4.7 Beratung über Anträge;

A.11.4.8 Festlegung des Jahresbeitrages.

A.11.5 Jeder Verband kann auf der Generalversammlung durch zwei Delegierte vertreten sein. Er hat jedoch nur eine Stimme. Stimmen sind nicht übertragbar; bevollmächtigte Vertreter sind nicht zulässig.

A.11.6 Die Mitglieder des Management-Komitees und die Vorsitzenden der Sub-Komitees, die nicht Delegierte ihrer Verbände sind, dürfen an der Generalversammlung teilnehmen und haben das Rede-, aber kein Stimmrecht.

A.11.7 Ein Verband, der mehr als einen Jahresbeitrag schuldet, darf an der Generalversammlung teilnehmen, aber hat kein Stimmrecht, darf keine Kandidaten nominieren und seine Mitglieder dürfen für keine Funktion nominiert werden.

A.11.8 Der Präsident führt den Vorsitz in der Generalversammlung.

A.11.9 Der Generalsekretär verschickt das Protokoll der Generalversammlung an alle Verbände spätestens 1 Monat nach der Versammlung.

A.11.10 Die Änderungen der Satzung dürfen durchgeführt werden nur wenn sie von zwei Dritteln der abgegebenen Stimmen unterstützt werden, oder, auf der Inoffiziellen Generalversammlung, von zwei Dritteln der sämtlichen Anzahl der Mitgliederverbände.

A.11.11 In anderen Problemen als die Änderungen der Satzung entscheidet die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen, oder, auf der Inoffiziellen Generalversammlung, die einfache Mehrheit der sämtlichen Anzahl der Mitgliederverbände.

A.11.12 Qualifizierte Übersetzer, vorzugsweise Material für eine simultan Übersetzung benutzend, in Englisch, Französisch und Deutsch müssen dem Kongress durch den organisierenden Verband der Europameisterschaft, zur Verfügung gestellt werden.

A.11.13 Wenn nicht anders festgehalten, treten Änderungen im finanziellen Bereich ab dem 1. Tag des Finanzjahres in Kraft, d.h. am darauffolgenden 1. Januar, alle anderen Änderungen am 1. Tag der neuen Spielsaison, d.h. am 1. September.

A.12 Wahlen

A.12.1 Wahlvorschläge für die Mitglieder des Exekutivkomitees und für die anderen Mitglieder des Management-Komitees dürfen nur mit Zustimmung des Verbandes gemacht werden, dessen Mitglied der Vorgeschlagene ist; ein Kandidat, der nicht auf dem Kongress anwesend ist, darf vorgeschlagen und gewählt werden, falls er eine Zustimmung zu der Nomination schriftlich erklärt hat.

A.12.2 Ein einmal gewähltes Komiteemitglied muss seine Pflichten individuell und nicht als Vertreter seines Verbandes ausführen.

A.12.3 Die Mitglieder des Exekutiv- und Management-Komitees werden für zweijährige Amtszeit gewählt, aber die Wiederwahl ist zulässig.

A.12.4 Vor den Wahlen muss die Generalversammlung 3 Wahlhelfer ernennen, die verschiedenen Verbänden angehören müssen, die keinen Kandidaten nominiert haben.

A.12.5 Nach jedem Wahlgang müssen die Wahlhelfer die Anzahl der abgegebenen Stimmen melden, die Anzahl der gültigen und ungültigen Stimmen und die Anzahl der Stimmen, die jeder Kandidat bekommen hat.

A.12.6 Wenn es mehrere Kandidaten gibt als freie Funktionen, die geforderte Anzahl der Kandidaten wird gewählt, die die höchste Anzahl der Stimmen bekommen haben; bei Stimmgleichheit wird ein zweiter Wahlgang durchgeführt falls nötig, und falls danach noch Gleichheit besteht, entscheidet das Los.

A.12.7 Der Stimmzettel ist gültig nur wenn die Anzahl der abgegebenen Stimmen der Anzahl der freien Funktionen gleicht.

A.12.8 Die Wahlen sind geheim ausser wenn es nur eine Nomination gibt, dann darf die Wahl durch die Akklamation stattfinden.

A.13 Sprachen

A.13.1 Die Vorgänge der ETTU sind in der für die betreffenden Aufgaben geeigneten Sprache und entsprechend den der ETTU verfügbaren Mitteln, wie von Zeit zu Zeit von dem Exekutivkomitee bestimmt, zu führen, mit der Priorität für englisch, französisch, deutsch, russisch und spanisch.

A.13.2 Der endgültige und entscheidende Text ist englisch, aber Sprachen aller Verbände sind gleichberechtigt und die Vertreter haben das Recht, sich bei den Sitzungen der ETTU ihrer eigenen Sprache zu bedienen, sie müssen aber dann selbst für Übersetzung in eine der für die in Frage kommende Sitzung festgelegten Sprachen sorgen.

A.14. Finanzen

A.14.1 Das Haushaltsjahr ist vom 1. Januar bis 31. Dezember.

A.14.2 Der Jahresbeitrag ist für jeden Verband 500 CHF und ist zahlbar den ersten Tag des Haushaltsjahres.

A.14.3 Wenn nicht anders von dem Management-Komitee bestimmt wird, müssen sich die Konten der ETTU in dem Lande befinden, in dem der Schatzmeister seinen Wohnort hat.

A.15 Büro

A.15.1 Der Sitz des Büros der ETTU ist Luxemburg.

A.16 Auszeichnungen

A.16.1 Das Exekutivkomitee ist bevollmächtigt, das Ehrenabzeichen einer Person zu verleihen, die zu der Arbeit der ETTU einen hervorragenden Betrag geleistet hat.

A.16.2 Ein Funktionär, der der ETTU lange Zeit hervorragende Dienste geleistet hat, kann nach Ausscheiden aus dem Amt auf Empfehlung des Management-Komitees von dem Kongress zu einem Ehrenmitglied auf Lebenszeit ernannt werden.

A.16.3 Ein Ehrenmitglied hat das Recht auf freien Aufenthalt während den Europameisterschaften und er hat das Recht, an den Generalversammlungen teilzunehmen. Hier darf er zu jedem Thema Stellung beziehen, ist jedoch nicht stimmberechtigt.

#### A.17 Internationale Spielberechtigung

A.17.1 Spielberechtigung für internationale Wettbewerbe wo eine Mannschaft einen Verband repräsentiert.

Die Qualifikationsbestimmungen der ITTF gelten auch für die europäischen Wettbewerbe, mit der Ausnahme, dass für die Wettbewerbe, die unter der ausschliesslichen Kontrolle der ETTU sind, eine Kommission, die aus dem Exekutivkomitee und einem oder mehreren kooptierten Mitgliedern besteht, Ausnahmen zu erteilen berechtigt ist.

A.17.2 Spielberechtigung für individuelle Wettbewerbe unter alleiniger Gerichtsbarkeit der ETTU.

A.17.2.1 Ein Spieler ist berechtigt an den individuellen Wettbewerben der Europameisterschaften, der Europajugendmeisterschaften, dem Europe TOP 12 Turnier und dem Europe TOP 12 Turnier für Junioren einen Verband zu vertreten wenn er im Gebiet dieses Verbandes geboren wurde oder seit 2 Jahren dort lebt und keinen anderen Verband während der 2 vorherigen Jahre vertreten hat.

Ein Spieler ist berechtigt bei den Veteranen-Europameisterschaften den Verband zu vertreten für welchen er/sie bei den jeweiligen vorangegangenen Veteranen Welt- oder Europameisterschaft wo er/sie teilgenommen hat, gestartet ist; der Spieler, welcher noch nicht an vorherigen Veteranen Welt- oder Europameisterschaften teilgenommen hat, ist berechtigt den Verband zu vertreten welcher ihn/sie einschreibt mit der Bestätigung seiner Spielberechtigung entweder durch Geburt in dem Gebiet oder aber durch Nachweis der Aufenthaltsdauer.

A.17.2.2 Bei Umzug eines Spielers, welcher zu dem Zeitpunkt noch keine 16 Jahre hat, entfällt die Qualifikationsperiode der Aufenthaltsdauer.

A.17.2.3 Ein Spieler, welcher das Recht besitzt einen Verband zu vertreten, behält dieses Recht bis zum Zeitpunkt, wo er für einen neuen Verbandspielberechtigt wird.

A.17.2.4 Ein Spieler, welcher die Nomination eines Verbandes annimmt, wird betrachtet als wenn er diesen offiziell vertreten hat, ob er jetzt spielt oder nicht; das Datum der Vertretung ist entweder der Tag der Nominierung oder der Spieltag, welcher auch immer der spätere ist.

A.17.2.5 Für Wettbewerbe unter alleiniger Gerichtsbarkeit der ETTU sollten Verbände, welche Spieler haben die vorher für einen anderen Verband spielberechtigt waren, egal ob sie diesen Verband vertreten haben oder nicht, spätestens 6 Monate vor dem ersten Wettbewerb wo sie offiziell nominiert werden, beim ETTU Generalsekretär melden. Falls nötig muss ebenfalls der Nachweis betreffend die Spielberechtigung erbracht werden, entweder durch Geburt in dem Gebiet des Verbandes oder aber durch Nachweis der Aufenthaltsdauer.

Notiz: Die Registrationsperiode ist für die Teilnahme an den Veteranen-Europameisterschaften nicht nötig falls der Spieler vorher an keiner Veteranen Welt- oder Europameisterschaft teilgenommen hat.

#### A.17.3 Spielberechtigung für internationale Klub-Wettbewerbe

A.17.3.1 Ein Spieler ist berechtigt im ETTU Klubmeisterpokal oder im ETTU-Nancy Evans-Pokal einen Verein als «Nicht-Ausländer» zu vertreten, wenn er die Spielberechtigung besitzt, den Verband dieses Klubs in internationalen Mannschaftswettbewerben zu vertreten, wo die Mannschaft einen ganzen Verband repräsentiert.

A.17.3.2 Ein Spieler, welcher bereits einen Klub als «Nicht-Ausländer» in solch einem Wettbewerb vertreten hat, behält das Recht als «Nicht-Ausländer» jeden anderen Klub dieses Verbandes zu vertreten.

A.17.3.3 Ein Verein sollte, durch seinen Verband, beim ETTU Generalsekretär die Spieler, welche vorher einen anderen Klub eines anderen Verband vertreten haben, registrieren lassen, dies spätestens 2 Monate vor Beginn des Wettbewerbs in welchem er/sie nun vertritt; solch ein Wechsel wird nur erlaubt wenn der Spieler die Spielberechtigung für den Verband des neuen Klubs besitzt, d.h. den Verband dieses Klubs in internationalen Mannschaftswettbewerben zu vertreten, worin die Mannschaften einen ganzen Verband repräsentiert.

#### A.19 Sichtvermerke

A.19.1 Der Gast-Verband ist verpflichtet, die nötigen Sichtvermerke für seine Mitglieder für die Teilnahme an den Sitzungen oder Wettbewerben zu besorgen, aber der Gastgeber-Verband muss in jeder möglichen Weise helfen, dass diese Sichtvermerke den Besuchern rechtzeitig zur Verfügung gestellt werden.

##### ETTU Directory

Telephone and fax numbers are given in the form «Country Code - Area Code - Number».

Abbreviations: Tel - Telephone Number

(h) - Home

(o) - Office.

##### Executive committee

President: Nils Bergström, Tistelvägen 2A, S-13672 Haninge, Sweden, Tel (h) 46-8-7762749, Fax 46-8-7762749 or 46-8-932733.

Vice-Presidents: Stefano Bosi c/o ITALIAN TABLE TENNIS FEDERATION, Stadio Olimpico, Curva Nord, Foro Italo, I-00194 Rome, Italy, Tel (o) 39-6-3204711 or 39-6-3204712 or 39-6-3203548, Fax 39-6-3204714;

Jean Devys, B.P. 105, F-59052 Roubais Cédex 1, France Tel (h) 33-20-828444, Fax (h) 33-20-660849;

Eberhard Schöler, Josef Kuchen Strasse 11, D-41564 Kaarst, Germany, Tel 49-211-424133, Fax 49-211-4180829;

Hon. Treasurer: Henk van Dilst (died December 1995) not yet replaced;

General Secretary: Jeanny Dom 25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Tel 352-223030 or 352-223031, Fax 352-223060.

##### Management committee

Reto Bazzi, Kranichweg 22/15, CH-3074 Muri/Berne, Switzerland, Tel (h) 41-31-9517449, Fax (h) 41-31-9510153;

Christos Christodoulatos, c/o GREEK TABLE TENNIS ASSOCIATION, 12, Agiou Konstantinou Str., GR-Athens 104.31, Greece, Tel (o) 30-1-5227103 or 30-1-5225879, (h) 30-1-5227103, Telex 223734 HTTA, Fax 30-1-5223455;

André Damman, 1, allée des Freesias, boîte postale 19, B-1030 Brussels, Belgium, Tel (o) 32-2-5093250, (h) 32-2-2150653, Telex 25448, Fax (h) 32-2-2452313;

Mario Junek Halkova, 18, 30122 Plzen, Czech Republic, Tel (o) 42-19-7062817, (h) 42-19-224738, Fax 42-19-7062708; Yuri Posevin, Str. Solnechnogorskaya 23/1/65, 125413 Moscow, Russia, Tel (o) 7-095-2339261, (h) 7-095-4531305, Fax 7-095 -2302181;

Ferenc Sido, Ady Endre u. 27, 1022 Budapest, Hungary, Tel 36-1-1355672, Fax 36-1-2510107;

Rudolf Sporrer, c/o ÖSTERREICHISCHER TISCHTENNIS-VERBAND, Prinz Eugen Str. 12, A-1040 Wien, Austria, Tel (o) 43-1-5052805, (h) 43-1-2927000, Fax 43-1-5059035.

Committee Chairman:

Dr. Jean-François Kahn, 49, rue Leonard de Vinci, F-77330 Ozoir la Ferrière, France, Tel 33-1-42177892 (Hospital), Tel 33-1-40779762 (Laboratory of Physiology), Fax 33-1-40779789.

Bank

ETTU Bank, GENERALE BANK NEDERLAND N. V., P.O. Box 1045, 3000 BA Rotterdam, Netherlands, Account No. 64.09.09.515

Secretariat

ETTU Secretariat, 25, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Tel 352-223030 or 352-223031, Fax 352-223060.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 65, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(02960/000/310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

### **COBRA EUROPE, Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 38.449.

Suivant lettre du 4 mars 1996, le siège social a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 1996, vol. 477, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(09009a/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 1996.

### **COMPAGNIE OCCIDENTALE DES PETROLES, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.739.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE OCCIDENTALE DES PETROLES, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 45.739, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 33 du 27 janvier 1994.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures quinze sous la présidence de Madame Nicole Moiny, employée privée, demeurant à Bleid,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Cristine Astgen, employée privée, demeurant à Longeau.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Augmentation du capital social à concurrence de six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) à huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois (8.500.000,- LUF) par la création et l'émission de six mille (6.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

- Souscription et libération intégrale des six mille (6.000) actions nouvelles par incorporation des créances.

- Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF) à huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois (8.500.000,- LUF) par la création et l'émission de six mille (6.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

*Souscription et libération*

Les six mille (6.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société ARIELLE COMPANY LIMITED, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, Wickham's Cay, Road Town, ici représentée par Madame Nicole Moïny, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 décembre 1995, laquelle restera annexée aux présentes.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de six millions de francs luxembourgeois (6.000.000,- LUF) existant à la charge de la société et au profit de ARIELLE COMPANY LTD, préqualifiée.

La réalité de la créance et sa consistance font l'objet d'un rapport de réviseurs d'entreprises établi par UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, en date du 21 décembre 1995, lequel restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

*«Conclusion:*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à huit millions cinq cent mille francs luxembourgeois (8.500.000,- LUF), représenté par huit mille cinq cents (8.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Moïny, P. Pierrard, C. Astgen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 885 fol. 33, case 8. – Reçu 60.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

F. Baden.

(03190/200/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**COMPAGNIE OCCIDENTALE DES PETROLES, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.739.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

F. Baden.

(03191/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**CORFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, Imacorp Business Centre.  
R. C. Luxembourg B 30.356.

Le bilan au 28 février 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1996, vol. 475, fol. 54, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FIDUCIAIRE CORFI S.A.

Signature

(03193/642/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**COAST INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 35.017.

**AUFLÖSUNG***Auszug*

Es erhellt aus einer Gesellschaftsauflösung von Notar André Schwachtgen, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, vom 22. Dezember 1995, eingetragen in Luxemburg, am 2. Januar 1996, Vol. 88S, Fol. 52, Case 6, daß:

– die COAST INVESTMENT S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2520 Luxemburg, 21-25, allée Scheffer, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nr. B 35.017 (hiernach «die Gesellschaft»), gegründet wurde, gemäß Urkunde vom 26. September 1990, aufgenommen durch Notar Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxemburg, welche im Mémorial C, Recueil Spécial Nr. 106 vom 6. März 1991, Seite 5063 veröffentlicht wurde;

– die Satzungen geändert wurden durch zwei Urkunden vom 14. Oktober 1991, aufgenommen durch Notar Camille Mines, mit Amtssitz in Clerf, welche im Mémorial C, Recueil Spécial Nr. 147 vom 16. April 1992, Seite 7035 veröffentlicht wurde;

– die Satzungen geändert wurden durch eine Urkunde vom 20. Dezember 1995, aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg, welche noch nicht im Mémorial C veröffentlicht wurde;

– die Gesellschaft ein Gesellschaftskapital von 3.490.000,- (dreitausendvierhundertneunzigtausend Luxemburger Franken) hat, eingeteilt in 3.490 (dreitausendvierhundertneunzig) Aktien mit einem Nennwert von 1.000,- (tausend) Luxemburger Franken je Aktie, vollständig eingezahlt;

– aus dem Aktienregister hervorgeht, daß alle Aktien der Gesellschaft COAST INVESTMENT S.A. in den Händen eines Gesellschafters sind;

– der einzige Gesellschafter erklärt, die Auflösung der Gesellschaft COAST INVESTMENT S.A. vorzunehmen;

– er erklärt, genaue Erkenntnis von der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft COAST INVESTMENT S.A. zu haben;

– er erklärt des weiteren, dem Verwaltungsrat und dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihres Amtes bis zum heutigen Tag zu erteilen;

– schließlich erklärt er seinen Lasten als Liquidator die Begleichung der ganzen, bekannten und unbekannt, Passiva der Gesellschaft zu übernehmen, welche Begleichung beendet sein muß, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person als einziger Gesellschafter getätigt wird.

Somit hat der unterzeichnete Notar den endgültigen Abschluß der Abwicklung der Gesellschaft COAST INVESTMENT S.A. festgestellt.

Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren bei der Treuhandgesellschaft INTERTRUST, L-2520 Luxemburg, 21-25, allée Scheffer, aufbewahrt.

Für Auszug, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Januar 1996.

A. Schwachtgen.

(03187/230/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**CURRENCY MANAGEMENT FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.634.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CURRENCY MANAGEMENT FUND ADVISORY S.A., ayant son siège social à L-8011 Strassen, 224, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 47.634, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 mai 1994, publié au Mémorial C, n° 353 du 23 septembre 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Scholtes, Head Funds Administration, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Madame Lucia Andrigh, Manager Funds Administration, demeurant à Peppange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Garry Pieters, Senior Asset Manager, demeurant à Strassen (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1.- Changement de l'exercice social de la société et modification afférente de l'article 19 des statuts;
- 2.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le deuxième jeudi du mois de juin à 14.45 heures;
- 3.- Modification afférente de l'article 9 des statuts.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'exercice social de la société qui s'étendra désormais du premier janvier au 31 décembre de la même année.

En outre, l'assemblée décide que l'exercice social qui a pris cours le 1<sup>er</sup> juillet 1995 sera clôturé exceptionnellement au 31 décembre 1995.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article dix-neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 19.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle pour la tenir dorénavant le deuxième jeudi du mois de juin à 14.45 heures.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Luxembourg, en accord avec la loi luxembourgeoise au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 14.45 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Scholtes, L. Andrich, G. Pieters, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995, vol. 819, fol. 81, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 10 janvier 1996.

J. Elvinger.

(03199/211/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**CUIR CENTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 345, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

(03196/614/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**CUIR CENTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 345, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

(03197/614/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**CUIR CENTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 345, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1996, vol. 475, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

(03198/614/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

---

**COUPE TIF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.295.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(03194/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

---

**DE WIELINGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 20.602.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DE WIELINGEN HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 20.602, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 240 du 24 septembre 1983 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 août 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 65 du 13 février 1991.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire, Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification du sixième alinéa de l'article 5 des statuts afin de renouveler pour une durée de cinq ans l'autorisation accordée au conseil d'administration d'augmenter le capital dans les limites du capital autorisé.

2. Suppression des mots «avec l'approbation du commissaire» dans la dernière phrase de l'article 8 des statuts.

3. Autres modifications statutaires nécessaires ou utiles.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de cinq ans les pouvoirs du Conseil d'Administration pour augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé prévu dans l'article 5 des statuts.

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration proposant de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires, l'Assemblée décide que les pouvoirs du Conseil d'Administration pour réaliser des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé seront les mêmes que ceux fixés actuellement dans les statuts de la société. Le Conseil d'Administration est notamment autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

En conséquence, le sixième alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

**Art. 5. Sixième alinéa.** «En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 1995, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances, par conversion d'obligations convertibles ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration.»

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de supprimer les mots «avec l'approbation du commissaire» dans la dernière phrase de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes.»

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de supprimer les mots «et pour la première fois en l'an mil neuf cent quatre-vingt-quatre» dans l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 13.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dix octobre à dix heures quinze.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide de supprimer la deuxième phrase de l'article 15 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, M. Strauss, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 88S, fol. 31, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

F. Baden.

(03200/200/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**DE WIELINGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 20.602.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

F. Baden.

(03201/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**UNI 93/96 (LUX).**

**ABÄNDERUNG DES VERWALTUNGS- UND SONDERREGLEMENTS**

zwischen

1. - UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

und

2. - DG BANK LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

wurde folgendes festgestellt und vereinbart:

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank beschließen hiermit, das Verwaltungs- und Sonderreglement vom 1. Dezember 1992 des UNI 93/96 (LUX), ein gemäß Teil 1 des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg über Organismen für gemeinsame Anlagen errichteter Investmentfonds, abzuändern. Gemäß Artikel 14 des Verwaltungsreglements wird diese Änderung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Die revidierte Fassung des Verwaltungs- und Sonderreglements wird beim Bezirksgericht in Luxemburg, am Sitz der Verwaltungsgesellschaft sowie der Depotbank zur Einsicht hinterlegt.

Die Abänderung tritt am 27. März 1996 in Kraft.

**Abänderungsvereinbarung**

Im Verwaltungs- und Sonderreglement wird die Abkürzung EG durch EU ersetzt.

Das Verwaltungsreglement des UNI 93/96 (LUX) wird wie folgt abgeändert:

Verwaltungsreglement: Stand Februar 1996

**Art. I. Allgemeines.**

Art. I, Ziffer 1 wird wie folgt geändert:

«1. - Die UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., eine Aktiengesellschaft nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in Luxemburg-Strassen (im folgenden Verwaltungsgesellschaft genannt) verwaltet in eigenem Namen unter Beachtung des Grundsatzes der Risikostreuung einzelne getrennte Sondervermögen (Organismen für gemeinsame Anlagen, im folgenden OGAW genannt) nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg (jeder einzelne OGAW im folgenden Fonds genannt) aus Wertpapieren und sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerten (für jeden einzelnen Fonds im folgenden «Fondsvermögen» genannt), die für gemeinschaftliche Rechnung der Inhaber von Anteilen des jeweiligen Fonds (im folgenden «Anteilhaber» genannt) gehalten werden.»

Art. I, Ziffer 3 wird wie folgt geändert:

«3. Das Fondsvermögen wird von der DG BANK LUXEMBOURG S.A. (im folgenden «Depotbank» genannt) in separaten Konten und Depots verwahrt und von dem Vermögen der Verwaltungsgesellschaft getrennt gehalten.»

**Art. V. Ausgabe von Anteilen.**

In Artikel V wird in Ziffer 3, Satz 2 wie folgt geändert:

«Er ist in der Fondswährung zahlbar innerhalb von zwei Bankarbeitstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag.»

**Art. VIII. Berechnung des Inventarwertes.**

In Artikel VIII wird in Ziffer 1, Satz 2 wie folgt geändert:

«Er wird für jeden Fonds getrennt unter Aufsicht der Depotbank von der Verwaltungsgesellschaft oder einem in Luxemburg von ihr Beauftragten an jedem Bankarbeitstag in Luxemburg und Frankfurt am Main (im folgenden Bewertungstag genannt) berechnet.»

Weiter wird in Ziffer 1 ein neuer Buchstabe d) mit folgendem Wortlaut eingeführt und der ehemalige Buchstabe d) wird zu e):

«d) Die Bewertungskurse der unter a) und b) genannten Anlagen mit einer Restlaufzeit von weniger als 6 Monaten werden, ausgehend von den jeweiligen Nettoerwerbiskursen, unter Konstanthaltung der daraus berechneten Anlage Rendite, sukzessive dem Rückzahlungspreis angeglichen. Bei größeren Änderungen der Marktverhältnisse kann die Bewertungsbasis der einzelnen Anlagen den aktuellen Markttrenditen angepaßt werden.»

Weiterhin wird mit dem Buchstaben f ein neuer Absatz mit dem folgenden Wortlaut eingefügt und der ehemalige Buchstabe e wird zu g.

«f) Festgelder mit einer Ursprungslaufzeit von mehr als 30 Tagen werden zum Renditekurs bewertet, sofern ein entsprechender Vertrag zwischen der Verwaltungsgesellschaft und der Bank, bei der das jeweilige Festgeld angelegt wurde, geschlossen wurde, gemäß dem die Festgelder jederzeit kündbar sind und der Renditekurs dem Realisationswert entspricht.»

**Art. XVI. Auflösung der Fonds.**

In Artikel XVI wird Ziffer 1 wie folgt ergänzt:

«Insbesondere kann die Verwaltungsgesellschaft einen Fonds auflösen, sofern seit dem Zeitpunkt der Auflegung erhebliche wirtschaftliche und/oder politische Änderungen eingetreten sind oder das Fondsvermögen unter den Gegenwert von 500 Millionen Luxemburger Franken sinkt.»

**Art. XVIII. Anwendbares Recht.**

In Artikel XVIII wird Ziffer 3 wie folgt geändert.

«Dieses Verwaltungsreglement, dessen Veröffentlichung im Mémorial erfolgte, trat erstmals am 1. Dezember 1992 und hinsichtlich einer ersten Änderungsvereinbarung, die am 22. März 1996 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wird, am 27. März 1996 in Kraft.»

Das Sonderreglement des UNI 93/96 (LUX) - Liquid - (vormals UNI 93/96 (LUX) wird wie folgt geändert:

**Art. XIX. Anlagepolitik.**

In Artikel XIX werden folgende Absätze neu gefaßt:

Absatz 1. «Das Ziel der Anlagepolitik ist eine stetige Wertentwicklung und die Erwirtschaftung einer angemessenen Rendite im geldmarktnahen Bereich. Das Fondsvermögen wird überwiegend in Anleihen, Wandel- und Optionsanleihen, deren Optionsscheine auf Wertpapiere lauten, und sonstigen verzinslichen Werten angelegt, die an einer Wertpapierbörse oder an einem anderen geregelten Markt eines OECD-Mitgliedstaates gehandelt werden.»

Absatz 2. «Die für den Fonds erworbenen Wertpapiere dürfen eine Ursprungs- oder Restlaufzeit von höchstens 12 Monaten aufweisen, es sei denn, ihr Zinssatz wird gemäß der Emissionsbedingungen mindestens einmal jährlich den Marktkonditionen angepaßt. Pensionsgeschäfte im Sinne dieses Reglements dürfen den Zeitraum von 12 Monaten ebenfalls nicht übersteigen.»

Absatz 3. «Der weder auf Deutsche Mark lautende, noch durch Währungskurssicherungsgeschäfte gegen die Deutsche Mark gesicherte Anteil darf 10 % des jeweiligen Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten.»

Absatz 9 wird wie folgt geändert:

«In Ausnahmefällen ist es der Verwaltungsgesellschaft gestattet, vorübergehend auch über 49 % hinaus flüssige Mittel zu halten, wenn und insoweit dies im Interesse der Anteilhaber geboten erscheint.»

Der vormalige Absatz 10 mit folgendem Wortlaut wird ersatzlos gestrichen:

«Unter Berücksichtigung der Anlagepolitik gemäß Artikel XIX Absatz 1 des Sonderreglements und der Anlagebeschränkungen gemäß Artikel IV des Verwaltungsreglements darf die Verwaltungsgesellschaft sich der Techniken und Instrumente auch insoweit bedienen, als sie nicht ausschließlich der Absicherung von Kurs- und Zinsrisiken dienen.»

**Art. XXI. Kosten der Verwaltung und weitere Ausgaben des Fonds.**

Art. XXI wird wie folgt geändert:



«1. Die UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., eine Aktiengesellschaft nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in Luxemburg-Strassen (im folgenden Verwaltungsgesellschaft genannt) verwaltet in eigenem Namen unter Beachtung des Grundsatzes der Risikostreuung einzelne getrennte Sondervermögen (Organismen für gemeinsame Anlagen, im folgenden OGAW genannt) nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg (jeder einzelne OGAW im folgenden Fonds genannt) aus Wertpapieren und sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerten (für jeden einzelnen Fonds im folgenden Fondsvermögen genannt), die für gemeinschaftliche Rechnung der Inhaber von Anteilen des jeweiligen Fonds (im folgenden Anteilsinhaber genannt) gehalten werden.»

**Art. V. Ausgabe von Anteilen.**

In Artikel V wird in Ziffer 3, Satz 2 wie folgt geändert:

«Er ist in der Fondswährung zahlbar innerhalb von zwei Bankarbeitstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag.»

**Art. VIII. Berechnung des Inventarwertes.**

In Artikel VIII wird in Ziffer 1, Satz 2 wie folgt geändert:

«Er wird für jeden Fonds getrennt unter Aufsicht der Depotbank von der Verwaltungsgesellschaft oder einem in Luxemburg von ihr Beauftragten an jedem Bankarbeitstag in Luxemburg und Frankfurt am Main (im folgenden «Bewertungstag» genannt) berechnet.»

Weiter wird in Ziffer 1 ein neuer Buchstabe d) mit folgendem Wortlaut eingeführt und der ehemalige Buchstabe d) wird zu e):

«d) Die Bewertungskurse der unter a) und b) genannten Anlagen mit einer Restlaufzeit von weniger als 6 Monaten werden, ausgehend von den jeweiligen Nettoerwerbiskursen, unter Konstanthaltung der daraus berechneten Anlage Rendite, sukzessive dem Rückzahlungspreis angeglichen. Bei größeren Änderungen der Marktverhältnisse kann die Bewertungsbasis der einzelnen Anlagen den aktuellen Marktrenditen angepaßt werden.»

Weiterhin wird mit den Buchstaben f ein neuer Absatz mit dem folgenden Wortlaut eingefügt und der ehemalige Buchstabe e wird zu g.

«f) Festgelder mit einer Ursprungslaufzeit von mehr als 30 Tagen werden zum Renditekurs bewertet, sofern ein entsprechender Vertrag zwischen der Verwaltungsgesellschaft und der Bank, bei der das jeweilige Festgeld angelegt wurde, geschlossen wurde, gemäß dem die Festgelder jederzeit kündbar sind und der Renditekurs dem Realisationswert entspricht.»

**Art. XVI. Auflösung der Fonds.**

In Artikel XVI wird Ziffer 1 wie folgt ergänzt:

«Insbesondere kann die Verwaltungsgesellschaft einen Fonds auflösen, sofern seit dem Zeitpunkt der Auflegung erhebliche wirtschaftliche und/oder politische Änderungen eingetreten sind oder das Fondsvermögen unter den Gegenwert von 500 Millionen Luxemburger Franken sinkt.»

**Art. XVIII. Anwendbares Recht, Gerichtsstand und Vertragssprache.**

«3. Dieses Verwaltungsreglement, dessen Veröffentlichung im Mémorial erfolgte, trat erstmals am 15. Juli 1993 und hinsichtlich einer ersten Änderungsvereinbarung, die am 22. März 1996 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wird, am 27. März 1996 in Kraft.»

Das Sonderreglement des UNI 93/96 II (LUX) - Liquid - (vormals UNI 93/96 II (LUX)) wird wie folgt geändert:

**Art. XIX. Anlagepolitik.**

In Artikel XIX werden folgende Absätze neu gefaßt:

Absatz 1. «Das Ziel der Anlagepolitik ist eine stetige Wertentwicklung und die Erwirtschaftung einer angemessenen Rendite im geldmarktnahen Bereich. Das Fondsvermögen wird überwiegend in Anleihen, Wandel- und Optionsanleihen, deren Optionsscheine auf Wertpapiere lauten, und sonstigen verzinslichen Werten angelegt, die an einer Wertpapierbörse oder an einem anderen geregelten Markt eines OECD-Mitgliedstaates gehandelt werden.»

Absatz 2. «Die für den Fonds erworbenen Wertpapiere dürfen eine Ursprungs- oder Restlaufzeit von höchstens 12 Monaten aufweisen, es sei denn, ihr Zinssatz wird gemäß der Emissionsbedingungen mindestens einmal jährlich den Marktkonditionen angepaßt. Pensionsgeschäfte im Sinne dieses Reglements dürfen den Zeitraum von 12 Monaten ebenfalls nicht übersteigen.»

Absatz 3. «Der weder auf Deutsche Mark lautende, noch durch Währungskurssicherungsgeschäfte gegen die Deutsche Mark gesicherte Anteil darf 10 % des jeweiligen Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten.»

Absatz 9 wird wie folgt geändert:

«In Ausnahmefällen ist es der Verwaltungsgesellschaft gestattet, vorübergehend auch über 49 % hinaus flüssige Mittel zu halten, wenn und insoweit dies im Interesse der Anteilsinhaber geboten erscheint.»

Der vormalige Absatz 10 mit folgendem Wortlaut wird ersatzlos gestrichen:

«Unter Berücksichtigung der Anlagepolitik gemäß Artikel XIX Absatz 1 des Sonderreglements und der Anlagebeschränkungen gemäß Artikel IV des Verwaltungsreglements darf die Verwaltungsgesellschaft sich der Techniken und Instrumente auch insoweit bedienen, als sie nicht ausschließlich der Absicherung von Kurs- und Zinsrisiken dienen.»

**Art. XXI. Kosten der Verwaltung und weitere Ausgaben des Fonds.**

Artikel XXI wird Ziffer 1 wie folgt geändert:

«1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, aus dem Fondsvermögen ein Entgelt von maximal 1,0 % p.a. zu erhalten, das auf der Basis des durchschnittlichen täglichen Nettovermögens des Fonds während des entsprechenden Monats zu berechnen und am Ende eines jeden Monats zahlbar ist.»

**Art. XXII. Depotbank.**

In Artikel XXII wird der Text unter Ziffer 1.1 wie folgt geändert:

«1.1 ein Entgelt für die Verwahrung des Fondsvermögens in Höhe von maximal 0,125 % p.a., das auf der Basis des durchschnittlichen täglichen Nettovermögens des Fonds während des entsprechenden Monats zu berechnen und am Ende eines jeden Monats zahlbar ist, mindestens jedoch DM 48.000,- p.a.»

**Art. XXIII. Rechnungsjahr.**

Art. XXIII wird wie folgt geändert:

«Das Rechnungsjahr des UNI 93/96 II (LUX) - Liquid - endet jährlich am 31. März.»

**Art. XXIV. Dauer des Fonds.**

Art. XXIV wird wie folgt geändert:

«Der UNI 93/96 II (LUX) - Liquid - geht mit Inkrafttreten einer ersten Reglementänderung am 27. März 1996 aus dem UNI 93/96 II (LUX) hervor. Die Dauer des Fonds ist unbefristet.»

**Art. XXV. Inkrafttreten.**

Art. XXV wird wie folgt geändert:

«Dieses Sonderreglement, dessen Veröffentlichung im Mémorial erfolgte, trat erstmals am 15. Juli 1993 und hinsichtlich einer ersten Änderungsvereinbarung, die am 22. März 1996 im Mémorial veröffentlicht wird, am 27. März 1996 in Kraft.»

Luxemburg, den 15. Februar 1996

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

SGZ-BANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1996, vol. 476, fol. 66, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07197/685/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 1996.

**EIRE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.341.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1996, vol. 475, fol. 61, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1996.

Signature.

(03202/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**PUSHKAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 48.554.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1995, vol. 475, fol. 68, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau . . . . . USD (6.271,08)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1996.

Signature.

(03299/507/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**BOSTON BRAZIL INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 41.963.

**BOSTON LIQUIDITY MANAGEMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 25.257.

**BOSTON MULTI-CURRENCY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 30.223.

**MERGER PROPOSAL**

Whereas:

- BOSTON BRAZIL INVESTMENT FUND, SICAV, which shall be renamed BOSTON INTERNATIONAL FUND II, SICAV (hereinafter referred to as «the Surviving Company»), BOSTON LIQUIDITY MANAGEMENT FUND, SICAV and BOSTON MULTI-CURRENCY FUND, SICAV (hereinafter referred to as «the Absorbed Companies») are

organized as sociétés d'investissement à capital variable under Part II of the law of March 30, 1988 relating to collective investment undertakings, not qualifying therefore as UCITS, with registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg;

- the Board of Directors of BOSTON BRAZIL INVESTMENT FUND, SICAV shall submit to the approval of an extraordinary shareholders' meeting of BOSTON BRAZIL INVESTMENT FUND, SICAV, to be held prior to the merger, the change of the name of the SICAV into BOSTON INTERNATIONAL FUND II, SICAV. Any reference in the present Merger Proposal to BOSTON INTERNATIONAL FUND II, SICAV is to be understood as a reference to the current BOSTON BRAZIL INVESTMENT FUND, SICAV;

- the Surviving Company and the Absorbed Companies have the same promoter. They have appointed either an Investment Manager or an Investment Advisor belonging to the Boston Group and have designated the same Custodian, Administrative Agent and the Registrar and Transfer Agent in Luxembourg;

- for these reasons, it is appropriate to restructure these three SICAVs into one single SICAV, that is, BOSTON INTERNATIONAL FUND II, SICAV, an umbrella SICAV with different compartments;

It is proposed that:

1. as soon as similar resolutions approving the merger will have been adopted by extraordinary shareholders' meeting of each SICAV (the «Effective Merger Date»), the Absorbed Companies shall transfer all their assets and liabilities to the Surviving Company pursuant to articles 261 and 274(1)a) of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended;

2. in exchange for this contribution of the assets, the Surviving Company issues:

- to the shareholders of BOSTON LIQUIDITY MANAGEMENT FUND, SICAV shares of a new compartment, to be named BOSTON INTERNATIONAL FUND II - LIQUIDITY MANAGEMENT, in the proportion of 1 new Class B share of BOSTON INTERNATIONAL FUND II - LIQUIDITY MANAGEMENT for each cancelled Class B share of BOSTON LIQUIDITY MANAGEMENT FUND, SICAV;

- to the shareholders of BOSTON MULTI-CURRENCY FUND, SICAV shares of a new compartment, to be named BOSTON INTERNATIONAL FUND II - MULTI-CURRENCY, in the proportion of 1 new Class B share of BOSTON INTERNATIONAL FUND II - MULTI-CURRENCY for each cancelled Class B share of BOSTON MULTI-CURRENCY FUND, SICAV;

3. at the Effective Merger Date, the Absorbed Companies shall be dissolved and all their outstanding shares shall be cancelled;

4. the exchange of shares shall be carried out by corresponding registration in the shareholders' register of the Surviving Company. A confirmation of ownership of the shares shall be issued by the Surviving Company to the shareholders of the Absorbed Companies;

5. as of the Effective Merger Date, all the assets and liabilities of the Absorbed Companies shall be deemed to have been transferred to BOSTON INTERNATIONAL FUND II - LIQUIDITY MANAGEMENT and BOSTON INTERNATIONAL FUND II - MULTI-CURRENCY, respectively, and all profits and losses occurred after the Effective Merger Date shall be charged to BOSTON INTERNATIONAL FUND II - LIQUIDITY MANAGEMENT and BOSTON INTERNATIONAL FUND II - MULTI-CURRENCY, respectively;

6. as of the Effective Merger Date, all the activities of the Absorbed Companies will be regarded as being carried out by the Surviving Company for accounting purposes;

7. the new issued Class B shares of the compartments BOSTON INTERNATIONAL FUND II - LIQUIDITY MANAGEMENT and BOSTON INTERNATIONAL FUND II - MULTI-CURRENCY have equal rights and are entitled to the profits attributable to each respective compartments as from the Effective Merger Date;

8. no special advantages will be allocated to the independent auditor and/or to the Directors of the Surviving Company or of the Absorbed Companies;

9. the following documents are at the shareholders' disposal for examination at the registered office of the SICAV (copies may be obtained without cost):

- the present Merger Proposal;
- the three last annual financial reports with management reports of BOSTON BRAZIL INVESTMENT FUND, SICAV, BOSTON LIQUIDITY MANAGEMENT FUND, SICAV and BOSTON MULTI-CURRENCY FUND, SICAV;
- the reports of the Board of Directors of BOSTON BRAZIL INVESTMENT FUND, SICAV, BOSTON LIQUIDITY MANAGEMENT FUND, SICAV and BOSTON MULTI-CURRENCY FUND, SICAV on the Merger Proposal;
- the report of the independent auditor, COOPERS & LYBRAND, with respect to the Merger Proposal.

Done in Luxembourg, on March 1, 1996.

BOSTON BRAZIL INVESTMENT  
FUND, SICAV

Signature  
Director

Signature  
Director

BOSTON LIQUIDITY MANAGEMENT  
FUND, SICAV

Signature  
Director

Signature  
Director

BOSTON MULTI-CURRENCY  
FUND, SICAV

Signature  
Director

Signature  
Director

Pour copie conforme  
G. Arendt  
Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 12, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08793/275/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

**BOSTON EUROPEAN BOND FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 42.216.

**BOSTON EQUITY INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 25.254.

**BOSTON INCOME INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 25.255.

**BOSTON INTERNATIONAL EQUITY INVESTMENT FUND, SICAV,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 25.256.

**BOSTON U.S. GOVERNMENT INCOME FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 26.470.

**BOSTON PACIFIC GROWTH INVESTMENT FUND, SICAV,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 27.278.

**BOSTON ARGENTINE INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 39.909.

**BOSTON GLOBAL CAPITAL APPRECIATION FUND, SICAV,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 42.217.

**BOSTON STRATEGIC INCOME FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 42.218.

## MERGER PROPOSAL

Whereas:

- BOSTON EUROPEAN BOND FUND, SICAV, which shall be renamed BOSTON INTERNATIONAL FUND I, SICAV (hereinafter referred to as «the Surviving Company»), BOSTON EQUITY INVESTMENT FUND, SICAV, BOSTON INCOME INVESTMENT FUND, SICAV, BOSTON INTERNATIONAL EQUITY INVESTMENT FUND, SICAV, BOSTON U.S. GOVERNMENT INCOME FUND, SICAV, BOSTON PACIFIC GROWTH INVESTMENT FUND, SICAV, BOSTON ARGENTINE INVESTMENT FUND, SICAV, BOSTON GLOBAL CAPITAL APPRECIATION FUND, SICAV and BOSTON STRATEGIC INCOME FUND, SICAV (hereinafter referred to as «the Absorbed Companies») are organized as sociétés d'investissement à capital variable under Part I of the law of March 30, 1988 relating to collective investment undertakings, qualifying therefore as UCITS, with registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg;

- the Board of Directors of BOSTON EUROPEAN BOND FUND, SICAV, shall submit to the approval of an extraordinary shareholders' meeting of BOSTON EUROPEAN BOND FUND, SICAV, to be held prior to the merger, the transformation of the SICAV into an umbrella structure under the name of BOSTON INTERNATIONAL FUND I, SICAV. Any reference in the present Merger Proposal to BOSTON INTERNATIONAL FUND I, SICAV is to be understood as a reference to the current BOSTON EUROPEAN BOND FUND, SICAV;

- the Surviving Company and the Absorbed Companies have the same promoter. They have appointed either an Investment Manager or an Investment Advisor belonging to the BOSTON Group and have designated the same Custodian, Administrative Agent and the Registrar and Transfer Agent in Luxembourg;

- for these reasons, it is appropriate to restructure these nine SICAVs into one single SICAV, that is, BOSTON INTERNATIONAL FUND I, SICAV, an umbrella SICAV with different compartments corresponding to different portfolios of transferable securities;

It is proposed that:

1. as soon as similar resolutions approving the merger will have been adopted by the extraordinary shareholders' meeting of each SICAV (the «Effective Merger Date»), the Absorbed Companies shall transfer all their assets and liabilities to the Surviving Company pursuant to article 261 and 274(1)a) of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended;

2. in exchange for this contribution of the assets, the Surviving Company issues:
  - to the shareholders of BOSTON EQUITY INVESTMENT FUND, SICAV shares of a new compartment, to be named BOSTON INTERNATIONAL FUND I - EQUITY INVESTMENT, in the proportion of 1 new Class B share of BOSTON INTERNATIONAL FUND I - EQUITY INVESTMENT for each cancelled Class B share of BOSTON EQUITY INVESTMENT FUND, SICAV;
  - to the shareholders of BOSTON INCOME INVESTMENT FUND, SICAV shares of a new compartment, to be named BOSTON INTERNATIONAL FUND I - EQUITY INVESTMENT, in the proportion of 1 new Class B share of BOSTON INTERNATIONAL FUND I - INCOME INVESTMENT for each cancelled Class B share of BOSTON INCOME INVESTMENT FUND, SICAV;
  - to the shareholders of BOSTON INTERNATIONAL EQUITY INVESTMENT FUND, SICAV shares of a new compartment, to be named BOSTON INTERNATIONAL FUND I - INTERNATIONAL EQUITY INVESTMENT, in the proportion of 1 new Class B share of BOSTON INTERNATIONAL FUND I - INTERNATIONAL EQUITY INVESTMENT for each cancelled Class B share of BOSTON INTERNATIONAL EQUITY INVESTMENT FUND, SICAV;
  - to the shareholders of BOSTON U.S. GOVERNMENT INCOME FUND, SICAV shares of a new compartment, to be named BOSTON INTERNATIONAL FUND I - U.S. GOVERNMENT INCOME, in the proportion of 1 new Class B share of BOSTON INTERNATIONAL FUND I - U.S. GOVERNMENT INCOME for each cancelled Class B share of BOSTON U.S. GOVERNMENT INCOME FUND, SICAV;
  - to the shareholders of BOSTON PACIFIC GROWTH INVESTMENT FUND, SICAV shares of a new compartment, to be named BOSTON INTERNATIONAL FUND I - PACIFIC GROWTH INVESTMENT, in the proportion of 1 new Class B share of BOSTON INTERNATIONAL FUND I - PACIFIC GROWTH INVESTMENT for each cancelled Class B share of BOSTON PACIFIC GROWTH INVESTMENT FUND, SICAV;
  - to the shareholders of BOSTON ARGENTINE INVESTMENT FUND, SICAV shares of a new compartment, to be named BOSTON INTERNATIONAL FUND I - ARGENTINE INVESTMENT, in the proportion of 1 new Class B share of BOSTON INTERNATIONAL FUND I - ARGENTINE INVESTMENT for each cancelled Class B share of BOSTON ARGENTINE INVESTMENT FUND, SICAV;
  - to the shareholders of BOSTON GLOBAL CAPITAL APPRECIATION FUND, SICAV shares of a new compartment, to be named BOSTON INTERNATIONAL FUND I - GLOBAL CAPITAL APPRECIATION, in the proportion of 1 new Class B share of BOSTON INTERNATIONAL FUND I - GLOBAL CAPITAL APPRECIATION for each cancelled Class B share of BOSTON GLOBAL CAPITAL APPRECIATION FUND, SICAV;
  - to the shareholders of BOSTON STRATEGIC INCOME FUND, SICAV shares of a new compartment, to be named BOSTON INTERNATIONAL FUND I - STRATEGIC INCOME, in the proportion of 1 new Class B share of BOSTON INTERNATIONAL FUND I - STRATEGIC INCOME for each cancelled Class B share of BOSTON STRATEGIC INCOME FUND, SICAV;
3. at the Effective Merger Date, the Absorbed Companies shall be dissolved and all their outstanding shares shall be cancelled;
4. the exchange of the shares shall be carried out by corresponding registration in the shareholders' register of the Surviving Company. A confirmation of ownership of the shares shall be issued by the Surviving Company to the shareholders of the Absorbed Companies;
5. as of the Effective Merger Date, all the assets and liabilities of the Absorbed Companies shall be deemed to have been transferred to BOSTON INTERNATIONAL FUND I - EQUITY INVESTMENT, BOSTON INTERNATIONAL FUND I - INCOME INVESTMENT, BOSTON INTERNATIONAL FUND I - INTERNATIONAL EQUITY INVESTMENT, BOSTON INTERNATIONAL FUND I - U.S. GOVERNMENT INCOME, BOSTON INTERNATIONAL FUND I - PACIFIC GROWTH INVESTMENT, BOSTON INTERNATIONAL FUND I - ARGENTINE INVESTMENT, BOSTON INTERNATIONAL FUND I - GLOBAL CAPITAL APPRECIATION and BOSTON INTERNATIONAL FUND I - STRATEGIC INCOME, respectively, and all profits and losses occurred after the Effective Merger Date shall be charged to BOSTON INTERNATIONAL FUND I - EQUITY INVESTMENT, BOSTON INTERNATIONAL FUND I - INCOME INVESTMENT, BOSTON INTERNATIONAL FUND I - INTERNATIONAL EQUITY INVESTMENT, BOSTON INTERNATIONAL FUND I - U.S. GOVERNMENT INCOME, BOSTON INTERNATIONAL FUND I - PACIFIC GROWTH INVESTMENT, BOSTON INTERNATIONAL FUND I - ARGENTINE INVESTMENT, BOSTON INTERNATIONAL FUND I - GLOBAL CAPITAL APPRECIATION and BOSTON INTERNATIONAL FUND I - STRATEGIC INCOME, respectively;
6. as of the Effective Merger Date, all the activities of the Absorbed Companies will be regarded as being carried out by the Surviving Company for accounting purposes;
7. the new issued Class B shares of the compartments BOSTON INTERNATIONAL FUND I - EQUITY INVESTMENT, BOSTON INTERNATIONAL FUND I - INCOME INVESTMENT, BOSTON INTERNATIONAL FUND I - INTERNATIONAL EQUITY INVESTMENT, BOSTON INTERNATIONAL FUND I - U.S. GOVERNMENT INCOME, BOSTON INTERNATIONAL FUND I - PACIFIC GROWTH INVESTMENT, BOSTON INTERNATIONAL FUND I - ARGENTINE INVESTMENT, BOSTON INTERNATIONAL FUND I - GLOBAL CAPITAL APPRECIATION and BOSTON INTERNATIONAL FUND I - STRATEGIC INCOME have equal rights and are entitled to the profits attributable to each respective compartment as from the Effective Merger Date;
8. no special advantages will be allocated to the independent auditor and/or to the Directors of the Surviving Company or of the Absorbed Companies;
9. the following documents are at the shareholders' disposal for examination at the registered office of each SICAV (copies may be obtained without cost):
  - the present Merger Proposal;

- the three last annual financial reports with management reports of BOSTON EUROPEAN BOND FUND, SICAV, BOSTON EQUITY INVESTMENT FUND, SICAV, BOSTON INCOME INVESTMENT FUND, SICAV, BOSTON INTERNATIONAL EQUITY INVESTMENT FUND, SICAV, BOSTON U.S. GOVERNMENT INCOME FUND, SICAV, BOSTON PACIFIC GROWTH INVESTMENT FUND, SICAV, BOSTON ARGENTINE INVESTMENT FUND, SICAV, BOSTON GLOBAL CAPITAL APPRECIATION FUND, SICAV and BOSTON STRATEGIC INCOME FUND, SICAV;

- the reports of the Board of Directors of BOSTON EUROPEAN BOND FUND, SICAV, BOSTON EQUITY INVESTMENT FUND, SICAV, BOSTON INCOME INVESTMENT FUND, SICAV, BOSTON INTERNATIONAL EQUITY INVESTMENT FUND, SICAV, BOSTON U.S. GOVERNMENT INCOME FUND, SICAV, BOSTON PACIFIC GROWTH INVESTMENT FUND, SICAV, BOSTON ARGENTINE INVESTMENT FUND, SICAV, BOSTON GLOBAL CAPITAL APPRECIATION FUND, SICAV and BOSTON STRATEGIC INCOME FUND, SICAV on the Merger Proposal;

- the report of the independent auditor, COOPERS & LYBRAND, with respect to the Merger Proposal.

Done in Luxembourg, on March 1, 1996.

BOSTON EUROPEAN BOND  
FUND, SICAV

Signature                      Signature  
Director                        Director

BOSTON EQUITY INVESTMENT  
FUND, SICAV

Signature                      Signature  
Director                        Director

BOSTON INCOME INVESTMENT  
FUND, SICAV

Signature                      Signature  
Director                        Director

BOSTON INTERNATIONAL EQUITY  
INVESTMENT FUND, SICAV

Signature                      Signature  
Director                        Director

BOSTON U.S. GOVERNMENT  
INCOME, FUND, SICAV

Signature                      Signature  
Director                        Director

BOSTON PACIFIC GROWTH  
INVESTMENT FUND, SICAV

Signature                      Signature  
Director                        Director

BOSTON ARGENTINE INVESTMENT  
FUND, SICAV

Signature                      Signature  
Director                        Director

BOSTON GLOBAL CAPITAL  
APPRECIATION FUND, SICAV

Signature                      Signature  
Director                        Director

BOSTON STRATEGIC INCOME  
FUND, SICAV

Signature                      Signature  
Director                        Director

Pour copie conforme  
G. Arendt  
Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1996, vol. 477, fol. 12, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08794/275/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1996.

### **ELECTRONICS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Kumar Naraindas Motiani, technicien, demeurant à Luxembourg, 21, rue des Ardennes, et  
2) Monsieur Shyam Sundar Naraindas Motiani, technicien, demeurant à Luxembourg, 21, rue des Ardennes, uniques associés de la société à responsabilité limitée ELECTRONICS LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 septembre 1984, publié au Mémorial C, N° 289 du 22 octobre 1984,

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 10 janvier 1986, publié au Mémorial C N° 67, page 3213 ainsi que suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 août 1988, publié au Mémorial C, N° 314 du 28 novembre 1988.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

#### *Cession de parts*

Monsieur Shyam Sundar Naraindas Motiani cède par les présentes ses 60 parts sociales de ladite société, à Monsieur Kumar Naraindas Motiani, lequel accepte, et ce avec effet au 30 juin 1995.

Suite à ce changement, la société est devenue une société unipersonnelle et il y a lieu de modifier l'article 4, 2<sup>e</sup> alinéa des statuts comme suit:

**Art. 4. Deuxième alinéa.** Ces parts ont été souscrites par Monsieur Kumar Naraindas Motiani.

*Frais*

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à environ mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Motiani, K. Motiani, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 1996, vol. 820, fol. 95, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 5 janvier 1996.

G. D'Huart.

(03203/207/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**EURAZUR S.A., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 38.883.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURAZUR S.A., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 38.883, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 224 du 26 mai 1992 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 18 du 18 janvier 1994.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Germain Soree, Administrateur Directeur Général de AZUR VIE (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Olm,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Romain Rossetti, Directeur Technique et Administratif de AZUR VIE (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Hollenfels.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Marie Stelling, Directeur des Assurances Mutuelles de France, demeurant à Oberschaefolsheim (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Augmentation de capital à concurrence de sept cent quarante-sept mille francs français (747.000,- FRF), pour le porter de son montant actuel de huit millions trois cent mille francs français (8.300.000,- FRF) à neuf millions quarante-sept mille francs français (9.047.000,- FRF), par la création de quatre cent cinquante (450) actions nouvelles de mille six cent soixante francs français (1.660,- FRF) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Souscription des actions nouvelles par ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE et libération entière par un apport en espèces.

Renonciation de l'autre actionnaire à son droit de souscription préférentiel.

3) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent quarante-sept mille francs français (747.000,- FRF), pour le porter de son montant actuel de huit millions trois cent mille francs français (8.300.000,- FRF) à neuf millions quarante-sept mille francs français (9.047.000,- FRF), par la création et l'émission de quatre cent cinquante (450) actions nouvelles de mille six cent soixante francs français (1.660,- FRF) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE à la souscription des quatre cent cinquante (450) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

*Souscription et libération*

De l'accord de tous les actionnaires, les quatre cent cinquante (450) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE, ayant son siège social à F-28032 Chartres, 7, avenue Marcel Proust,

ici représentée par Monsieur Germain Soree préqualifié,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Chartres, le 8 décembre 1995, laquelle restera annexée aux présentes.

Les quatre cent cinquante (450) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de sept cent quarante-sept mille francs français (747.000,- FRF) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** «Le capital social est fixé à neuf millions quarante-sept mille francs français (9.047.000,- FRF), représenté par cinq mille quatre cent cinquante (5.450) actions d'une valeur nominale de mille six cent soixante francs français (1.660,- FRF) chacune, entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de cent mille francs (100.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Soree, R. Rossetti, J.-M. Stelling, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 88S, fol. 7, case 10. – Reçu 44.570 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 1996.

F. Baden.

(03207/200/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**EURAZUR S.A., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 38.883.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

F. Baden.

(03208/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**EUCELIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 42.575.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUCELIA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.575, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 147 du 5 avril 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 30 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 470 du 20 septembre 1995.

L'Assemblée est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Patrick Sganzerla, employé privé, demeurant à Erzen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Miren Salmon, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Changement du siège social pour L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.

*Deuxième résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, les premières phrases des articles 4 et 8 des statuts sont modifiées et auront désormais la teneur suivante:

**Art. 4. (Première phrase).** «Le siège social est établi à Senningerberg.»

**Art. 8. (Première phrase).** «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois d'avril à seize heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Sganzerla, P. Pierrard, M. Salmon et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1995, vol. 88S, fol. 32, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1996.

F. Baden.

(03205/200/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**EUCELIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 42.575.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

F. Baden.

(03206/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**EURO-CELTIQUE S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2230 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 17.846.

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the twenty-seventh day of December.

Before the undersigned Maître Jacques Delvaux, notary with office in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Luxembourg holding company denominated EURO-CELTIQUE S.A., with its registered office in L-2230 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, number 122, inscribed in the register of commerce under section B and the number 17.846.

The company was incorporated by a deed of Maître Camille Hellinckx, notary with office in Luxembourg on November 7, 1980, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 291 on the December 16, 1980.

The Articles of Incorporation were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on September 3rd, 1985, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 304 on the October 22, 1985.

The company has presently a corporate subscribed capital of 1,250,000.- LUF, represented by 1,000 shares of 1,250.- LUF each.

The meeting of shareholders is presided over by Mr Marc Jones, expert-comptable, residing in Luxembourg. The Chairman designates as secretary Mrs Simone Fehlen, no particular status, residing in Senningerberg.

The meeting of shareholders designates as teller Mrs Suzette Mehres, expert-comptable, residing in Luxembourg.

The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares owned by each one of them have been mentioned on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxy holders of those represented; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed ne varietur by the

members of the bureau and the notary, will remain attached to the present deed with which it will be subjected to the registration procedure.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to this deed, after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau and the notary.

Then the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- That the 1,000 shares representing the whole subscribed capital of 1,250,000.- LUF are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda without prior convening notices.

II.- That the agenda of the present meeting is fit to pass the following resolutions:

*Agenda:*

1. To amend the first paragraph of article 16 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The Company will be bound by the individual signature of any one director of the Company.»

2. To delete article 18 of the Articles of Incorporation.

3. Miscellaneous.

The general meeting, considering itself as duly constituted, has approved the statements of the Chairman and has examined the different items of the agenda.

After having deliberated the meeting takes, by unanimous separate vote the following resolutions.

*First resolution*

The meeting of shareholders decides the amendment of the first paragraph of article 16 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The Company will be bound by the individual signature of any one director of the Company.»

*Second resolution*

The meeting of shareholders decides to delete article 18 of the Articles of Incorporation.

*Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, the meeting of shareholders decides the renumbering of the whole Articles of Incorporation.

There being no further point on the agenda, the Chairman closes the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée EURO-CELTIQUE S.A., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous la section B et le numéro 17.846.

Ladite société constituée par acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 novembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 291 du 16 décembre 1980.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné le 3 septembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 304 du 22 octobre 1985.

Ladite société a un capital social actuel de 1.250.000,- LUF, représenté par 1.000 actions de 1.250,- LUF chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Jones, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Simone Fehlen, sans état particulier, demeurant Senningerberg.

Il appelle aux fonctions de scrutateur, Madame Suzette Mehres, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée *ne varietur* par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées *ne varietur* par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 1.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social de 1.250.000,- LUF sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification du premier paragraphe de l'article 16 des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante: «La société sera engagée par la seule signature d'un des administrateurs de la société».
2. Suppression de l'article 18 des statuts de la société.
3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, et séparément, les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le premier paragraphe de l'article 16 des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société sera engagée par la seule signature d'un des administrateurs de la société.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de supprimer l'article 18 des statuts de la société.

*Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée des actionnaires décide la renumérotation des articles des statuts de la société.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Mehres, S. Fehlen, M. Jones, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 1996, vol. 822, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 1996.

J. Delvaux.

(03209/208/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**EUROMIX FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.635.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg) soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROMIX FUND ADVISORY S.A., ayant son siège social à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47.635, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 mai 1994, publié au Mémorial C, numéro 353 du 23 septembre 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Scholtes, Head Funds Administration, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Lucia Andrich, Manager Funds Administration, demeurant à Peppange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Garry Pieters, Senior Asset Manager, demeurant à Strassen (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'exercice social de la société et modification afférente de l'article 19 des statuts;
2. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le deuxième jeudi du mois de juin à 15.00 heures.
3. Modification afférente de l'article 9 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'exercice social de la société qui s'étendra désormais du premier janvier au 31 décembre de la même année.

En outre l'assemblée décide que l'exercice social qui a pris cours le 1<sup>er</sup> juillet 1995 sera clôturé exceptionnellement au 31 décembre 1995.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article dix-neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 19.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle pour la teneur dorénavant le deuxième jeudi du mois de juin à 15.00 heures.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Luxembourg, en accord avec la loi luxembourgeoise au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Scholtes, L. Andrich, G. Pieters, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995, vol. 819, fol. 81, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 10 janvier 1996.

J. Elvinger.

(03212/211/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**EUROCHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.

R. C. Luxembourg B 36.834.

Les comptes annuels au 31 octobre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 1996, vol. 475, fol. 64, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1996.

EUROCHARTER S.A.

Signature

(03210/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**EUROCHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.

R. C. Luxembourg B 36.834.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 décembre 1995*

Messieurs L. Bonani, A. De Bernardi et Madame M.-F. Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur R. Pirolli est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1998.

Luxembourg, le 12 décembre 1995.

Pour extrait sincère et conforme

EUROCHARTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1996, vol. 475, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(03211/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**NATALYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 500.000,- LUF.**Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 39.348.

## EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 2 janvier 1996 que le siège social de la société a été transféré au 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1996.

Luxembourg, le 16 janvier 1996.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 1996, vol. 475, fol. 58, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03281/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 1996.

**CREDIS FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

DISTRIBUTION AU 22 MARS 1996 AUX PORTEURS DE PARTS  
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT LUXEMBOURGEOIS SUIVANT:  
DYNAMIC ENHANCED FUND ASIA CONVERT  
COUPON N° 1 : USD 9,00

Le coupon est payable à l'adresse suivante:

CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A.

56, Grand-rue

L-1660 Luxembourg.

Le rapport de gestion ainsi que le prospectus de vente peuvent être obtenus auprès de l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1996.

CREDIS FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

(00989/736/17)

Signatures

**YAPO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 40.465.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 15 avril 1996 à 9.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration;
2. Rapport du commissaire aux comptes;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
4. Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

I (00938/009/18)

*Le Conseil d'Administration.***AQUA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 26.279.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 avril 1996 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.

4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Décharge à donner au Réviseur d'Entreprises.
6. Affectation du résultat.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *10 avril 1996* à 12.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 5 pour donner au Conseil d'Administration la possibilité de fusionner des compartiments lors de la survenance de certaines circonstances économiques.
2. Suppression du deuxième paragraphe de l'article 19.

I (00977/034/27)

*Le Conseil d'Administration.*

**METALCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 50.599.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *mardi 9 avril 1996* à 11.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Démission d'un Administrateur et du Commissaire aux Comptes;
5. Nomination d'un nouvel Administrateur et du nouveau Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

I (00972/011/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**LUXBOND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 30.521.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui sera tenue dans les locaux de la **BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT** à Luxembourg, 16, rue Zithe, le *jeudi 11 avril 1996* à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir et adopter le rapport du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1995;
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1995; affectation du bénéfice des différents compartiments et par classe d'actions;
3. Donner quitus aux administrateurs;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'assemblée générale devront en aviser la société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets d'un des établissements ci-après:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg,
- CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN S.C., Luxembourg,
- CERABANK LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'assemblée générale, ils doivent en informer la société au moins cinq jours francs avant.

Des formules de procuration sont disponibles au siège social de la société.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (00882/755/31)

*Le Conseil d'Administration.*

**EUFINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 32.165.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

tenue le 11 avril 1996 à 15.00 heures à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 2, place de Metz à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir et adopter le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1995;
2. Recevoir et adopter les comptes annuels au 31 décembre 1995; affectation du bénéfice;
3. Donner quitus aux administrateurs;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Tout actionnaire au porteur désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'assemblée auprès d'un des agents payeurs.

Les actionnaires nominatifs inscrits au registre des actionnaires à la date de l'assemblée seront autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'assemblée générale, ils doivent en informer la société au moins cinq jours francs avant.

*Agents payeurs*

Pour les Pays-Bas:

- SNS BANK NEDERLAND, Pettelaarpark 120, NL-5216 PT'S-Hertogenbosch.

Pour le Luxembourg:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg;

- CARIPLO BANK INTERNATIONAL S.A., 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

- DEKA INVESTMENT SERVICES S.A., 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour la France:

- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, 56, rue de Lille, F-75007 Paris;

- CENTRE NATIONAL DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE, 29, rue de la Tombe Issoire, F-75014 Paris.

Pour la Belgique:

- CGER BANQUE S.A., 48, rue du Fossé-aux-Loups, B-1000 Bruxelles.

Pour le Portugal:

- CAIXA GERAL DE DEPOSITOS, 63, av. Joao XXI, P-1017 Lisbonne.

Pour l'Italie:

- CASSA DI RISPARMIO DELLE PROVINCIE LOMBARDE S.p.A., 8, Via Monte di Pietà, I-20121 Milan;

- ISTITUTO DI CREDITO DELLE CASSE DI RISPARMIO ITALIANE, 15, Via San Basilio, I-00187 Rome.

Pour l'Allemagne:

- DEUTSCHE GIROZENTRALE - DEUTSCHE KOMMUNALBANK, Taunusanlage 10, D-60329 Frankfurt am Main.

I (00879/755/43)

*Le Conseil d'Administration.*

**EUFIRENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 32.166.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

tenue le 11 avril 1996 à 15.30 heures à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 2, place de Metz à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir et adopter le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1995;
2. Recevoir et adopter les comptes annuels au 31 décembre 1995; affectation du bénéfice;
3. Donner quitus aux administrateurs;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Tout actionnaire au porteur désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'assemblée auprès d'un des agents payeurs.

Les actionnaires nominatifs inscrits au registre des actionnaires à la date de l'assemblée seront autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'assemblée générale, ils doivent en informer la société au moins cinq jours francs avant.

*Agents payeurs*

Pour les Pays-Bas:

- SNS BANK NEDERLAND, Pettelaarpark 120, NL-5216 PT'S-Hertogenbosch.

Pour le Luxembourg:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg;

- CARIPLO BANK INTERNATIONAL S.A., 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

- DEKA INVESTMENT SERVICES S.A., 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour la France:

- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, 56, rue de Lille, F-75007 Paris;

- CENTRE NATIONAL DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE, 29, rue de la Tombe Issoire, F-75014 Paris.

Pour la Belgique:

- CGER BANQUE S.A., 48, rue du Fossé-aux-Loups, B-1000 Bruxelles.

Pour le Portugal:

- CAIXA GERAL DE DEPOSITOS, 63, av. Joao XXI, P-1017 Lisbonne.

Pour l'Italie:

- CASSA DI RISPARMIO DELLE PROVINCIE LOMBARDE S.p.A., 8, Via Monte di Pietà, I-20121 Milan;

- ISTITUTO DI CREDITO DELLE CASSE DI RISPARMIO ITALIANE, 15, Via San Basilio, I-00187 Rome.

Pour l'Allemagne:

- DEUTSCHE GIROZENTRALE - DEUTSCHE KOMMUNALBANK, Taunusanlage 10, D-60329 Frankfurt am Main.

I (00878/755/43)

*Le Conseil d'Administration.*

**BIVA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 39.071.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le lundi 15 avril 1996 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration;
2. Rapport du commissaire aux comptes;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
4. Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

I (00937/009/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**EUFI-CASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 32.164.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

tenue le 11 avril 1996 à 16.00 heures à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 2, place de Metz à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir et adopter le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1995;
2. Recevoir et adopter les comptes annuels au 31 décembre 1995; affectation du bénéfice;
3. Donner quitus aux administrateurs;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Tout actionnaire au porteur désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'assemblée auprès d'un des agents payeurs.

Les actionnaires nominatifs inscrits au registre des actionnaires à la date de l'assemblée seront autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'assemblée générale, ils doivent en informer la société au moins cinq jours francs avant.

*Agents payeurs*

Pour les Pays-Bas:

- SNS BANK NEDERLAND, Pettelaarpark 120, NL-5216 PT'S-Hertogenbosch.

Pour le Luxembourg:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg;

- CARIPLO BANK INTERNATIONAL S.A., 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

- DEKA INVESTMENT SERVICES S.A., 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour la France:

- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, 56, rue de Lille, F-75007 Paris;

- CENTRE NATIONAL DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE, 29, rue de la Tombe Issoire, F-75014

Paris.

Pour la Belgique:

- CGER BANQUE S.A., 48, rue du Fossé-aux-Loups, B-1000 Bruxelles.

Pour le Portugal:

- CAIXA GERAL DE DEPOSITOS, 63, av. Joao XXI, P-1017 Lisbonne.

Pour l'Italie:

- CASSA DI RISPARMIO DELLE PROVINCIE LOMBARDE S.p.A., 8, Via Monte di Pietà, I-20121 Milan;

- ISTITUTO DI CREDITO DELLE CASSE DI RISPARMIO ITALIANE, 15, Via San Basilio, I-00187 Rome.

Pour l'Allemagne:

- DEUTSCHE GIROZENTRALE - DEUTSCHE KOMMUNALBANK, Taunusanlage 10, D-60329 Frankfurt am Main.

I (00877/755/43)

*Le Conseil d'Administration.*

**PUBLI EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 33.068.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le jeudi 11 avril 1996 à 15.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle durée statutaire de six ans.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (00855/011/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**PRISMA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 4, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 29.194.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de PRISMA FUND, SICAV, au siège social à Luxembourg, le 12 avril 1996 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1995;
2. Présentation et approbation du rapport du réviseur d'entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1995;
3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
4. Affectation des résultats de l'exercice;
5. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

Les résolutions des actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire seront votées à une majorité simple des actionnaires présents et votants. Chaque action a un droit de vote.

Tout actionnaire peut voter par mandataire.

Pour la société

**BANQUE UCL**

I (00856/011/23)

Banque Universelle et Commerciale du Luxembourg

**LOUQUINE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 50.635.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 12 avril 1996 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1995.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (00835/696/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**RIGEL TRADING AND FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Steinsel, 50, rue Basse.  
R. C. Luxembourg B 39.050.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 12 avril 1996 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1995.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (00836/696/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SVENSKA SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg.

You are hereby convened to attend the

**ORDINARY GENERAL MEETING**

of SVENSKA SELECTION FUND, which is going to be held on April 5th, 1996 at 2.45 p.m. at the Head Office, 146, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg with the following

*Agenda:*

1. Reports of the Board of Directors and the Auditors.
2. Report of the Independent Auditor about the financial situation of this corporation.
3. Approval of the Balance Sheet and the Profit and Loss statement as at December 31st, 1995.
4. Discharge to the Directors and to the statutory Auditor.
5. Statutory elections.
6. Miscellaneous.

I (00843/033/16)

*The Board of Directors.*

---

**REINE INVEST, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 32.713.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le jeudi 11 avril 1996 à 14.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démission d'un Administrateur et du Commissaire aux Comptes.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (00854/011/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TOURINTER, SOCIETE POUR LA PROMOTION DU TOURISME INTERNATIONAL S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 10.894.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le *18 avril 1996* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mars 1996.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 30 juin 1995.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
7. Ratification de la nomination de Madame Magda Bolgiani en tant qu'Administrateur, et décharge à donner à l'Administrateur démissionnaire.
8. Elections statutaires.
9. Divers.

I (00798/507/25)

*Le Conseil d'Administration.*

**THE M.A.R.S. FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 43.139.

Notice is hereby given that the

**ORDINARY ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders of the Sicav will be held at the registered office of the Company, 2, boulevard E. Servais, Luxembourg, on Tuesday, *April 9, 1996* at 11.00 a.m. to deliberate and vote upon following matters:

*Agenda:*

1. To hear and approve the Report of the Board of Directors to shareholders.
2. To read and approve the Balance Sheet and the audited accounts of the Sicav as at 31st December, 1995.
3. To hear the Report of the Auditor.
4. To give discharge of the Board of Directors and the Auditor.
5. Election or re-election of Directors and appointment of a new Auditor.
6. Miscellaneous.

Approval of all above items of the agenda will require the affirmative vote of a majority of the shares present or represented at the meeting. There will be no quorum requirement for this ordinary general meeting. A shareholder may act at any meeting by proxy.

Dated: March 7th, 1996.

I (00851/000/21)

*The Board of Directors.*

**DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT (SICAV),  
Investmentgesellschaft mit variablem Kapital Luxemburg.**  
Gesellschaftssitz: L-2097 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.  
H. R. Luxembourg B 48.370.

Die Anteilhaber der DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT (SICAV) werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am *9. April 1996* um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft, 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg, stattfindet.

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates über das erste Geschäftsjahr bis zum 31. Dezember 1995.
2. Vorlage und Feststellung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 1995, Bericht über die satzungsgemäße Gewinnverwendung sowie Genehmigung durch die Hauptversammlung.
3. Beschluss über die Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates.
4. Wahlen zum Verwaltungsrat.
5. Wahl des Wirtschaftsprüfers.

6. Bestellung des Geschäftsführers.
7. Sonstiges.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Hauptversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 1. April 1996 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich oder durch Fernschreiben, Telegramm oder Telefax bevollmächtigt ist.

Gemäss Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft vertritt die ordnungsgemäss einberufene Hauptversammlung sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im März 1996.

I (00976/000/30)

Der Verwaltungsrat.

**ANDALOS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 40.950.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 16 avril 1996 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00657/534/15)

Le Conseil d'Administration.

**FALKLAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 8.430.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 avril 1996 à 9.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00695/534/15)

Le Conseil d'Administration.

**DEMETER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 22.421.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 10 avril 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Décharge à donner au Réviseur d'Entreprises.
6. Affectation du résultat.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *10 avril 1996* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Modification de l'article 5 pour donner au Conseil d'Administration la possibilité de fusionner des compartiments lors de la survenance de certaines circonstances économiques.

I (00978/034/26)

*Le Conseil d'Administration.*

**IMPRIMERIE CENTRALE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 6.181.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, le *5 avril 1996* à 17.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice 1995;
3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises;
4. Divers.

Pour pouvoir assister à cette réunion, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions soit au siège de la société, soit à une banque de leur choix et d'informer le conseil d'administration cinq jours au moins avant l'assemblée de leur intention d'y assister.

I (00647/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**GEO FINANCIERE S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 43.794.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *11 avril 1996* à 10.30 heures à l'Immeuble de l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Ratification de la cooptation de M. Guy Kettmann au conseil d'administration.
- 5) Divers.

I (00477/006/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**SOCIETE ANONYME DES CHAUX DE CONTERN.**

Siège social: Contern.  
R. C. Luxembourg B 7.119.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *15 avril 1996*, à 15.00 heures, à Luxembourg, 2A, rue Kalchesbrück, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la Société.
2. Attestation du réviseur d'entreprises sur la comptabilité et le bilan de l'exercice 1995.
3. Examen et approbation du bilan au 31 décembre 1995 et du compte de profits et pertes 1995.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux administrateurs.
6. Nominations statutaires.
7. Désignation d'un réviseur d'entreprises indépendant.
8. Divers.

Conformément à l'article 16 des statuts, les actionnaires propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée dans un des établissements suivants:

- au siège social à Contern,
- à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG,
- à la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG.

Les actionnaires en nom qui désirent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale doivent en aviser la société cinq jours au moins avant l'assemblée.

Les procurations devront être parvenues au siège social trois jours francs au moins avant l'assemblée.

I (00981/000/29)

Le Conseil d'Administration.

**LIBELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 10.086.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société anonyme LIBELUX S.A. sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 5 avril 1996 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Pour assister à l'assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au porteur cinq jours francs au moins avant la date fixée pour l'assemblée au siège social, 9B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

I (00401/000/19)

Le Conseil d'Administration.

**IMMO PACOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 28.642.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

qui se tiendra le 11 avril 1996 à 10.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes,
- approbation des bilan et compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1995,
- affectation des résultats,
- quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- divers.

I (00410/560/16)

Le Conseil d'Administration.

**UPJOHN ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 50.712.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 1<sup>er</sup> avril 1996 à 10.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00759/595/16)

Le Conseil d'Administration.

**COMFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 33.728.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

qui se tiendra le *1<sup>er</sup> avril 1996* à 11.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes,
- approbation des bilan et compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1995,
- affectation des résultats,
- quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- nominations statutaires,
- divers.

II (00409/560/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**CUTEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 35.274.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *4 avril 1996* à 15.00 heures à l'Immeuble de l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Divers.

II (00471/006/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**DEL MONTE FOODS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 49.177.

All Shareholders are hereby convened to attend the

**ORDINARY GENERAL MEETING**

which is going to be held at 69, route d'Esch, Luxembourg, on *2nd April 1996* at 4 p.m.

*Agenda:*

- 1) Reports of the Board of Directors and Statutory Auditor.
- 2) Presentation and approval of the balance sheet and profit and loss account at 30th November, 1995.
- 3) Discharge to the Directors and the Statutory Auditor.
- 4) Miscellaneous.

II (00472/006/14)

*The Board of Directors.*

**C.P.I. S.A., COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 16.683.

Messieurs les actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES «C.P.I.» S.A. sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, le vendredi *29 mars 1996* à 11.00 heures.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises à l'assemblée générale ordinaire sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 1995 et rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 1995;

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 ainsi que l'affectation du résultat et approbation du bilan consolidé et du compte de profits et pertes consolidé au 31 décembre 1995;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1995;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Pour pouvoir assister à cette assemblée générale ordinaire, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social ou auprès de la BANQUE PARIBAS (LUXEMBOURG) S.A., 10A, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, ainsi que de faire parvenir toute procuration au siège social de la société 48 heures au moins avant l'assemblée.

II (00399/000/25)

*Le Conseil d'Administration.*

**ELECTRIS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

H. R. Luxembourg B 22.197.

Die Aktionäre werden hiermit zu der

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

welche den 1. April 1996 um 15.00 Uhr im Gebäude «L'Indépendance» der BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, Luxembourg-Hollerich, stattfinden wird, eingeladen.

*Tagesordnung:*

- 1) Vorlage des Jahresabschlusses und des Geschäftsberichtes für das Jahr 1995, sowie des Berichtes des Aufsichtskommissars.
- 2) Annahme der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 1995.
- 3) Beschlussfassung über die Tätigkeit des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars, mit anschließender Entlastung.
- 4) Statutarische Ernennung.
- 5) Verschiedenes.

II (00473/006/18)

*Der Verwaltungsrat.*

**FOXITEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.276.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 avril 1996 à 15.00 heures à l'Immeuble de l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Divers.

II (00476/006/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**JACANA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.758.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 avril 1996 à 15.00 heures à l'Immeuble de l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Divers.

II (00482/006/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**LUNDA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 10.793.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 avril 1996 à 14.00 heures à l'Immeuble de l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

II (00484/006/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MANOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 43.532.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 avril 1996 à 10.00 heures à l'Immeuble de l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Nomination dans le conseil d'administration.
- 5) Divers.

II (00485/006/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SHIHENCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 33.696.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 1<sup>er</sup> avril 1996 à 10.00 heures à l'Immeuble de l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

II (00488/006/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ROMED INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 44.725.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 3 avril 1996 à 15.00 heures, au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1995.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharges à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00517/696/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**T.W.B.C., TRANSWORLD BUSINESS CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 32.743.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1<sup>er</sup> avril 1996 à 15.00 heures à l'Immeuble de l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Divers.

II (00491/006/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ZAIRE HOLDING TRUST, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 1.297.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1<sup>er</sup> avril 1996 à 11.00 heures à l'Immeuble de l'Indépendance de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au 69, route d'Esch, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
- 3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Nominations statutaires.
- 5) Divers.

II (00495/006/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**OMEGAPHI, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 40.966.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 avril 1996 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00664/534/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PALCA INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 44.058.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 avril 1996 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995, des rapports du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes y relatifs.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00665/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PRO FONDS (LUX), SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

H. R. Luxembourg B 45.890.

Einberufung zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre, welche am 29. März 1996 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet und folgende Tagesordnung hat:

*Tagesordnung:*

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers;
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 1995 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 1995 abgelaufene Geschäftsjahr;
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder;
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung;
5. Gewinnverwendung;
6. Verschiedenes.

II (00620/656/18)

Unterschrift.

**VIRTUS S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 17, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 35.520.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le mardi 2 avril 1996 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1995;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle durée statutaire de six ans, venant à échéance lors de l'assemblée de 2002;
5. Nomination de nouveaux administrateurs;
6. Divers.

II (00641/011/17)

Le Conseil d'Administration.

**SOFTE, Société Financière pour les Télécommunications et l'Electronique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le mercredi 3 avril 1996 à 12.00 heures au siège social, 33, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;
2. Approbation du Bilan et du Compte de Pertes et Profits au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Divers.

II (00697/000/14)

Le Conseil d'Administration.

**ISROP S.A., THE ISRAEL EUROPEAN COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.432.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 avril 1996 à 10.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration sur l'exercice au 31 décembre 1995;

2. Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice au 31 décembre 1995;
3. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes;
4. Répartition des bénéfices;
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
6. Elections statutaires;
7. Divers.

Pour le Conseil d'Administration  
Signature  
Un mandataire

II (00707/047/19)

---

**WISTARIA A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 46.730.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 2 avril 1996 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a) Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1995;
- b) Rapport du commissaire de surveillance;
- c) Lecture et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1995;
- d) Affectation du résultat;
- e) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
- f) Délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g) Divers.

II (00642/045/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**SINABE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 44.063.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 avril 1996 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995, des rapports du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes y relatifs.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (00666/534/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**FINE PRODUCTS INTERNATIONAL CORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.  
R. C. Luxembourg B 23.303.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 1<sup>er</sup> avril 1996 à 16.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995; affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

II (00706/595/16)

Le Conseil d'Administration.

---

**ALHENA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 41.493.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, le lundi 1<sup>er</sup> avril 1996 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995; affectation du résultat;
3. Décharges aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (00705/043/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**LAGFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 51.599.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société le 1<sup>er</sup> avril 1996 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1995.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (00713/507/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**FORFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 51.517.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société le 1<sup>er</sup> avril 1996 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1995.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (00714/507/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**(D.G.C.) DOSSIER DE GESTION COLLECTIVE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 7.565.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

des actionnaires qui se tiendra le 2 avril 1996 à 11.00 heures, au siège social, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises, pour l'exercice au 31 décembre 1995.
2. Présentation et approbation des états financiers au 31 décembre 1995.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'accomplissement de leur mandat.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Note:*

Les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs certificats auprès d'un établissement financier ou au siège social de la société contre récépissé donnant accès à l'assemblée, au moins 3 jours avant la date de l'assemblée.  
II (00758/000/21) *Le Conseil d'Administration.*

---

**GALINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 51.518.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société le *1<sup>er</sup> avril 1996* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1995.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (00715/507/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FUTURA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 51.594.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société le *1<sup>er</sup> avril 1996* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1995.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (00716/507/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**VICTOIRE ARIANE.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 34.296.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le *1<sup>er</sup> avril 1996* à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Rapport du réviseur d'entreprises.
3. Adoption des comptes de l'exercice au 31 décembre 1995.

4. Affectation du résultat de l'exercice.
5. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises.
6. Nomination des organes sociaux:
  - Nomination des administrateurs.
  - Nomination du réviseur d'entreprises.
7. Divers.

Les résolutions des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire seront votées à une majorité simple des actionnaires présents et votants.

Chaque action a un droit de vote.

Tout actionnaire peut voter par mandataire.

*Pour la société*

II (00823/010/25)

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG S.A.

---

**CEMFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 51.591.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société le *1<sup>er</sup> avril 1996* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1995.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (00717/507/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**POWER GENERATION AND OIL SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 39.191.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le *2 avril 1996* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1994;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

II (00738/534/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AUTO SPORT, Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 161, rue du Kiem.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *2 avril 1996* à 10.00 heures au siège social à Strassen, 161, rue du Kiem, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice 1995.
- 2) Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1995.
- 3) Affectation du résultat.
- 4) Décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes.
- 5) Divers.

II (00718/000/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CHABROS HOLDING, Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 37.023.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 2 avril 1996 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1994;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (00739/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**LENA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 51.600.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société le 1<sup>er</sup> avril 1996 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1995.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (00742/507/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**ISRAEL 2000, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**  
Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 47.222.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of the Shareholders of ISRAEL 2000, SICAV, will be held at the registered office of the Company, on 2 April 1996 at 10.00 a.m.

*Agenda:*

1. Report of the Board of Directors.
  2. Report of the Auditor.
  3. Approval of the financial statements for the fiscal year ending 31 December 1995.
  4. Allocation of the net result.
  5. Discharge of the outgoing Directors and the Auditor.
  6. Appointment of the Directors and of the Agents of the Company:
    - Appointment of the Directors;
    - Appointment of the Auditor.
  7. Any other business.
- A shareholder may act at any Meeting by proxy.

*On behalf of the Company*

**BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG**  
Société Anonyme

II (00841/010/24)